

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISANT
Tous les VENDREDIS

Le Clairon

PUBLIÉ PAR
L'Imprimerie Yamaska
INCORPORÉE.

L'assemblée Libérale de St-Hyacinthe

Malgré le mauvais état des chemins et une pluie torrentielle la salle de l'Hôtel de Ville était littéralement remplie de citoyens désireux d'entendre la parole libérale et au moins cinquante personnes s'en retournèrent faute de pouvoir se procurer de places.

Cette assemblée qui avait pour but de clôturer la série de réunions tenues par MM. Gauthier et Bouchard durant l'été servait aussi d'inauguration à la série d'assemblées que l'Association Libérale se propose de tenir au cours de l'hiver. Le succès qui a couronné cette première assemblée en notre ville démontre clairement que notre population toute entière s'intéresse de plus en plus à la politique libérale et nous fait prévoir que l'Association Libérale aura encore cette année une très brillante saison.

Il était environ une heure et demie lorsque M. Magloire Côté, président de l'Association fit son apparition sur l'estrade suivi des orateurs et autres invités. Leur entrée fut saluée par de longs et intarissables applaudissements indiquant que l'auditoire était on ne peut plus anxieux d'entendre discuter les grandes questions politiques par des orateurs qu'elle savait aussi compétents que consciencieux.

Au cours de son discours, M. Bouchard qui fut le premier orateur esquissa brièvement les rôles remplis par les deux partis politiques en notre pays, démontrant que si ces rôles étaient changés depuis plus d'un an, le parti libéral était cependant resté fidèle à ses principes et continuait de prêcher le même évangile qu'il prêchait lorsqu'il était au pouvoir, c'est-à-dire la liberté et l'autonomie sous toutes ses formes pour le peuple canadien.

Traitant de la politique provinciale, M. Bouchard esquissa l'œuvre accomplie par les différentes administrations libérales qui se sont succédées à Québec depuis 1897. Rappelant le programme qu'il a soumis aux électeurs au cours de la dernière campagne, il déclara que plus que jamais il était décidé à tenir sa parole et s'engagea de mener à bonne fin les différentes réformes qu'il a préconisées, avec l'aide du ministère qui dit-il est tout à fait bien disposé à son égard.

Parlant de la question de l'instruction publique et plus spécialement des bienfaits accomplis en notre ville par les différentes classes du soir, l'orateur forma le vœu qu'avant longtemps nous verrons s'ériger en notre ville une école dans laquelle se trouveront réunies toutes les branches ou de la science ou de l'art qu'on enseigne actuellement en plusieurs endroits différents. Cette école dit-il sera un monument qui parlera hautement en faveur de notre population et qui sera de nature à démontrer clairement aux étrangers visitant notre ville tout l'amour que notre population porte à l'instruction.

M. J. A. Cardin, le vainqueur de Richelieu suivit M. Bouchard et son apparition fut saluée par une véritable ovation. Pendant plus d'une heure, avec toute l'éloquence qui fait de lui un de nos plus puissants tribuns canadien-français, il traita des questions de la politique fédérale, démontrant que sur chacune d'elles nos adversaires, qui avant le 21 septembre dénonçaient ces différentes lois, les suivaient pourtant aujourd'hui exactement, sans y avoir apporté le plus petit changement.

Il fit un magistral exposé de la lutte qu'il venait de livrer dans le comté de Richelieu, faisant voir à quelles basses tactiques nos adversaires avaient eu recours pour tâcher de séduire l'électorat.

M. Gustave Boyer de Vaudreuil, débuta en rappelant d'une façon très sentie le souvenir de feu Aimé Beauparlant qui fut l'un de ses meilleurs amis et traita ensuite longuement des écoles de l'ouest démontrant que nulle amélioration n'avait été opérée par les prétendus amendements Coldwell qui devaient transformer le sort des populations de cette partie du pays. Ayant pris une part active dans la dernière élection de MacDonald il traça brièvement le rôle joué par M. Bob Rogers notre nouveau ministre des Travaux Publics.

Le dernier orateur fut M. L. J. Gauthier notre député au fédéral. Si nous en jugeons par les ovations que lui fait la foule, chaque fois qu'il vient en contact avec elle, l'on dirait que chacune de ses apparitions ajoute quelque chose au prestige et à l'empire qu'il exerce sur elle.

M. Gauthier débuta en faisant un exposé de tout ce que notre province avait perdu de prestige depuis le 21 septembre 1911 et dit ensuite que le 21 novembre lorsqu'il ira à Ottawa il demandera aux députés prétendus nationalistes si réellement ils n'ont pas honte de leurs chefs.

Le point saillant de son allocution fut certainement l'exposé qu'il fit de la question du militarisme, faisant voir toute la monstruosité et toute l'infamie que comportait le projet du col Hughes le ministre actuel de la milice.

En terminant M. Gauthier retraça notre histoire politique

depuis 1763 faisant voir qu'à chacune des concessions que semblait nous faire l'Angleterre elle servait d'abord ses intérêts ou ceux de ses nationaux établis en notre pays.

Il était environ cinq heures lorsque l'assemblée se dispersa en poussant de longs hurrahs pour Sir Wilfrid Laurier et le parti libéral.

M. T. D. BOUCHARD

C'est avec plaisir que je constate que la population de notre comté s'intéresse de plus en plus aux questions politiques. L'assemblée d'aujourd'hui a pour but de clôturer la série de réunions que nous avons tenues dans le comté durant le cours de l'été en même temps qu'elle servira à inaugurer la série de réunions que l'Association Libérale se propose de tenir durant le cours de l'hiver.

Les libéraux de la ville de Saint-Hyacinthe et des paroisses avoisinantes ont en fondant leur association comblé une lacune qui se faisait depuis longtemps. L'association sera de nature à faire revivre au sein de nos populations les bienfaits semés par l'ancien Club National dont les vieux se rappellent encore les mémorables assemblées.

Depuis le 21 septembre 1911 de graves changements se sont opérés dans la politique fédérale, les rôles des partis ont changé, mais les idées et les principes libéraux sont restés les mêmes. Mais si d'un côté, nous libéraux nous sommes restés fidèles à nos principes et à nos idées, nous avons vu nos adversaires, ceux qui ne détiennent le pouvoir que pour quelques mois seulement, modifier et même abandonner leurs principes et leurs promesses et prêcher un tout autre évangile que celui qu'ils enseignaient lorsqu'ils étaient dans l'opposition.

La campagne qui vient de se terminer dans Richelieu nous a fait assister à un fait unique dans nos annales politiques. Jamais nous avions vu un gouvernement, se dérober au moins apparemment dans une élection et donner ainsi une preuve convaincante qu'il n'avait pas le courage de défendre sa politique devant l'électorat. Néanmoins nous avons vu ce même gouvernement de peureux faire de nombreuses destitutions durant la période électorale, croyant réussir par ces moyens à intimider une partie des électeurs qui gagnent leur pain dans les chantiers du gouvernement.

Durant la lutte qui s'est terminée le 15 mai dernier, nous avons vu nos représentants dans le cabinet fédéral et entre autre M. Monk demander à l'électorat de notre province d'élire un gouvernement sympathique à celui d'Ottawa, s'il voulait que notre province bénéficie de la juste part qui doit lui revenir des faveurs ministérielles, mais le peuple a jugé autrement et dans notre comté l'électorat n'a pas jugé à propos de répéter la bétise qu'il avait commise en 1908.

En 1908, on était venu dans notre comté demander la faveur d'un mandat afin de rétablir la paix et la tranquillité et pour doter notre province d'une saine administration. C'est dans des poses quasi tragiques que l'on criait la terre libre au colon libre.

Heureusement, tous ces agitateurs ont été vus à l'œuvre et loin de tout régénérer comme ils le prétendaient, nous avons vu le chef de cette bande forcés de capituler à la veille de la bataille et aller prendre un repos devenu nécessaire sur des rivages étrangers.

Notre province qui est la plus vieille de la confédération devrait en être à la tête. Les mœurs, le progrès, tout change et il faut que la politique suive le cours du temps. Il faut qu'elle évolue avec lui et c'est parce que nous libéraux, avons suivi le progrès que nos adversaires nous accusent d'avoir renié nos principes, de n'être pas

fidèles à la politique que nous prêchions jadis.

Nos principes quoique étant toujours les mêmes diffèrent quelquefois dans leur application et cela sous la marche du progrès et de l'avancement tant matériel que moral de notre province.

Après avoir dit qu'il n'avait nullement l'intention de traiter les questions politiques se rattachent surtout à la politique fédérale et après avoir dit que pour constater tout le progrès qu'avait apporté à notre province la politique libérale il n'était nullement besoin de jeter les regards en dehors de notre comté, M. Bouchard dit que l'encouragement que le gouvernement avait donné à l'instruction était un des puissants facteurs de la marche en avant de notre province.

J'ai toujours été dit-il un fervent de l'instruction et je serai toujours heureux de donner tout mon concours à tous ceux qui par l'instruction voudront aider au relèvement des classes ouvrières au sein desquelles je suis né. Pour moi, la politique n'est pas seulement une question de parti, mais plutôt une question d'affaire et je suis convaincu que pour continuer à progresser et pour jouir d'une plus grande prospérité la population a besoin de l'aide du gouvernement.

Continuant à traiter la cause de l'instruction l'orateur dit qu'il n'est pas de ceux qui ont peur d'arborer leurs couleurs. Tout en reconnaissant que nous avons dans notre province un système d'enseignement qui a fait beaucoup de bien et qui est appelé à faire de notre province la première de la confédération, il ajoute que nous ne devons pas pour cela ne pas demander à ce système de donner tout ce qu'il doit donner. Malgré tout ce qu'on dit, je suis heureux de reconnaître que le clergé a beaucoup contribué au développement de l'instruction chez le peuple et je suis de ceux qui sont fiers de lui rendre ce témoignage.

L'orateur traita ensuite de l'école d'Industrie Laitière et des différents cours qui sont donnés en notre ville dans nos écoles du soir et il fit le vœu qu'avant longtemps nous verrons s'ériger au sein de notre cité, une bâtisse dans laquelle toutes ces différentes branches seront réunies et qui sera un monument qui parlera hautement en faveur de notre population.

L'orateur signala ensuite comme une des causes de retard dans l'avancement de l'instruction, l'intérêt trop éloigné que le peuple porte à l'école et surtout au choix et à l'élection de ses commissaires d'école et il ajoute qu'il serait en faveur que le vote à ses élections se donne par voie de scrutin.

Puis avant de terminer l'orateur énuméra ce qu'il avait déjà fait pour le comté. Il démontra qu'il avait déjà obtenu plusieurs milliers de dollars pour diverses entreprises d'utilités publiques et que la seule chose qu'il avait à cœur c'était de remplir le programme qu'il a soumis aux électeurs au cours des dernières élections et que ceux-ci ont approuvé. La question des ponts sera ajoutée-t-il résolue sous peu et nous entreprendrons ensuite le règlement de l'abolition des rentes seigneuriales, de manière à ce que le citoyen libre puisse vivre sur une terre libre.

Puis après avoir remercié l'assistance de l'attention qu'elle lui avait portée l'orateur présenta à l'assistance MM. Boyer Gauthier et Cardin en termes très éloquents qui furent souvent interrompus par de longs et enthousiasmes applaudissements.

M. J. A. CARDIN

C'est au milieu d'une véritable ovation que le vainqueur de Richelieu s'avança sur l'estrade.

Mes premières paroles dit-il doivent être des paroles de remerciements pour l'accueil sympathique que vous me faites. Mais malgré tout le plaisir que j'éprouve en ce moment je ressens en même temps un certain regret et c'est à la pensée de cette parole d'un célèbre penseur français qui disait : Qu'on diminuait la taille des statues en s'en éloignant et celle des hommes en s'en approchant. Si j'en juge par l'accueil que vous me faites, vous vous attendiez sans doute à voir en moi un bien grand homme, mais que vous devez être déçu en présence de la réalité.

Une des joies dit l'orateur qu'on ne peut m'enlever c'est d'être soldat libéral, d'appartenir à cette grande armée qui ne combat que pour les libertés du peuple.

Traitant de la dernière lutte électorale de Richelieu l'orateur dit que nous devons la victoire aux principes libéraux et à Sir Wilfrid Laurier et que cette victoire elle a été obtenue malgré toutes les promesses qu'on ne s'est pas contenté de faire mais qu'on a même publiées, malgré tous les bas moyens qu'on a employés et tous les appels à l'exploitation du patronage.

Au cours de la lutte l'on traînait les ouvriers devant les officiers supérieurs des différents départements afin de les intimider et de les engager à voter pour le candidat du gouvernement, mais les ouvriers ont jugé qu'ils devaient conserver à leur comté la bonne réputation qu'il avait et qu'il étaient de leur devoir de donner un vote libre sans tenir compte des menaces ni des promesses qu'on leur faisaient.

De longs applaudissements saluèrent le récit de la réponse que fit un brave ouvrier à un député conservateur d'un comté voisin qui voulait capter son vote en le menaçant de lui enlever sa position. "J'ai toujours été libéral, faites ce que vous voudrez, vous ne pourrez m'empêcher de voter suivant mes convictions et ma conscience. S'il le faut, donnez-moi mon salaire, je prendrai mes outils et j'irai à l'étranger gagner le pain que je dois donner à ma femme et à mes enfants, mais je conserverai ma liberté.

Les électeurs du comté de Richelieu ont rendu le verdict qu'ils devaient rendre pour sauver l'honneur de leur comté, celui de la province de Québec et pour montrer à la voix de Toronto qu'elle n'est pas encore la seule à se faire entendre dans le Canada. Les électeurs devaient encore ce verdict à Sir Wilfrid Laurier et à la politique libérale qui depuis plus de seize ans les avait fait jouir de nombreux avantages.

Sur les questions de l'immigration, de la finance et des écoles l'orateur démontra que malgré les vives protestations que faisaient les adversaires avant leur victoire ils n'ont encore rien changé dans ces différentes sphères de la politique mais qu'au contraire ils paraissent plus que jamais décidés à poursuivre dans toute son intégrité la politique mise en vigueur par le parti libéral.

La loi de la marine, dit-il, qui devait être rappelé immédiatement après l'ouverture des chambres subsiste toujours et elle subsistera. Au cours de la dernière session nous avons vu les nationalistes, ceux qui vous promettaient son rappel, maugré dans les couloirs du parlement quand M. Mondou proposa son amendement les obligeant ainsi à voter.

La question de la marine amena l'orateur à parler de M. Louis Coderre le nouveau secrétaire d'état qui au cours de la campagne dans Richelieu est allé lui faire la lutte à Saint Ours. Contrairement à ce qu'il avait prêché

proclama qu'il y avait pour le Canada une obligation à aider l'Angleterre et que le peuple canadien devait s'acquitter de ce devoir au plus tôt. Quant nous lui avons rappelé ajoute l'orateur les résolutions de St Eustache, résolutions qu'il avait endossées, il n'a pas osé nous répondre pas plus que nous pu obtenir son appréciation sur les différents articles du Devoir.

En terminant l'orateur termine en prédisant la prochaine revanche du parti libéral qui vaincra cette coalition qui a réussi à le vaincre il y a un an grâce à l'exploitation odieuse qu'elle a faite des préjugés les plus honteux et la dernière partie de sa péroraison consiste en une vibrante reconnaissance que notre comté est de partout le Canada le plus ardent foyer du plus pur libéralisme d'où ont germé les vrais principes libéraux que hérit aujourd'hui toute la population de notre province.

M. GUSTAVE BOYER

M. Gustave Boyer, député de Vaudreuil, qui suivit M. Cardin à la tribune dit que ce fut pour lui un véritable plaisir d'accepter l'invitation que M. Gauthier lui fit de prendre part à cette assemblée. J'étais heureux dit-il de venir une fois de plus rendre visite à la population qui avait aimé et qui aime encore celui que j'ai aimé moi-même qui était mon meilleur ami, mais que la mort a fauché sur la brèche, le regretté Aimé Beauparlant votre ancien député. J'étais aussi heureux de venir m'associer à vos deux députés MM. Gauthier et Bouchard pour prêcher les principes libéraux.

Parlant de la dernière campagne provinciale l'orateur dit que la lutte que l'on a faite à M. Bouchard dans notre comté est exactement celle qu'il a eu à subir dans son propre comté en 1911 et il conclut que les crétiens sont les mêmes partout, que pour tâcher d'arriver à leur but ils sont obligés de se couvrir du manteau de la religion.

M. Monk a-t-il démissionné de lui-même se demande l'orateur ou bien a-t-il tout simplement été mis à la porte. C'est ce que nous saurons à la prochaine session qui s'ouvrira dans quelques jours.

Une allusion à la lutte qui vient de se terminer dans McDonald et à laquelle l'orateur a pris une part active l'amena à traiter de la question des écoles de l'Ouest et à faire la déclaration que les prétendus amendements à la loi scolaire du Manitoba n'avaient rien changé à la situation malgré ce qu'en disent les adversaires.

En terminant M. Boyer fit voir tout ce que la province de Québec avait perdu de prestige depuis la chute du gouvernement Laurier et conclut en espérant que dans un avenir rapproché le peuple aura l'occasion de reconnaître l'erreur qu'il a commise le 21 septembre 1911.

M. L. J. GAUTHIER

Lorsque le 21 novembre nous retournerons à Ottawa pour la session, en présence de la tournure que prennent aujourd'hui les événements politiques, nous serons-nous pas en mesure de demander aux nationalistes s'ils ont honte de leurs chefs.

Avant le 21 septembre M. Monk se déclarait opposé à toute coopération navale et sur cette question de la marine nous l'avons vu répudier son chef M. Borden mais le 10 octobre, quelques jours seulement après leur victoire, nous avons aussi vu M. Monk prêter serment comme ministre dans le cabinet de celui qu'il avait renié et que des événements inattendus avait porté au pouvoir.

Depuis qu'il a démissionné, on tâche de le faire passer pour un grand homme et l'on songe presque à lui élever

Continué à la page 2.

en 1911, à Saint Ours, M. Coderre des statues. L'histoire nous démontre qu'un traître qui comme M. Monk avait vendu son maître pour quelques écus avait eu lui au moins la décence lorsqu'il reconnut sa faute de disparaître et d'aller se pendre tandis que M. Monk restera député pour appuyé quoique sorti du cabinet le même gouvernement de qui il attend encore la récompense de sa trahison. Cette récompense d'une place quelconque est la seule qu'il mérite de la part des gouvernants pour avoir savamment trompé le peuple.

Très souvent l'on nous dit: Mais nous n'entendons aucune protestation de la part des nationalistes. Que cela ne vous surprenne pas vous ne les entendez pas parce qu'entre eux ils s'entendent pour vous tromper.

De 1896 à 1903 nous avons fait 57 élections partielles et à chacune de ces élections, nous entendons M. Monk, non pas combattre ou critiquer la politique du gouvernement libéral, mais tout simplement quêter le mandat des électeurs afin disait-il qu'il fallait que l'opposition soit plus forte pour rendre le gouvernement craintif et l'empêcher de faire des bévues.

En traitant de la question du militarisme, M. Gauthier analysa savamment et avec toute l'éloquence qui lui est coutumière le programme qu'à entrepris de faire exécuter le Ministre de la Milice le colonel Sam Hughes. Le but dit-il poursuivi par ce fougues militaire et qui consiste à faire des petits soldats de tous nos enfants est des plus néfastes et il cita à l'appui le témoignage de M. L'abbé Deschamps aumônier du 65ième régiment de Montréal qui est en même temps chapelain de l'institut des Sourdes et Muettes, et qui reconnaît que durant le temps que dure le camp sa présence est plus précieuse au milieu des soldats qu'au milieu des pauvres infirmes de son institution.

Quels sont ceux ajoute-t-il qui sont prêts à endosser l'acte d'un Sam Hughes et qui vont consentir à ce que leurs enfants aillent perdre durant deux ou trois semaines de campement tout le bien que leurs parents leurs instituteurs leur auraient appris durant dix longs mois. Pour ma part dit-il je ne permettrai à qui que soit d'enrôler mes enfants et je suis convaincu que tous les bons canadiens soucieux de leurs devoirs en feront autant.

Puis en terminant après avoir démontré que l'Angleterre n'avait nullement besoin d'aucune contribution d'urgence en prouvant que les chantiers anglais ne pouvaient contenir plus de vaisseaux qu'il y en a actuellement en cours de construction, l'orateur à l'aide de faits attestés dans l'histoire prouva que chaque fois que l'Angleterre avait semblé nous faire des concessions c'était tout simplement parce qu'elle était poussée par la crainte.

Après le discours de M. Gauthier des remerciements furent votés aux orateurs et l'assemblée se dispersa en poussant des hurrahs pour Sir Wilfrid Laurier et le parti libéral.

QUAND BEBE EST MALADE

Quand le bébé est malade,—quand il souffre de constipation, de coliques, des vers ou d'un rhume ; quand ses dents le font souffrir, quand il est pris d'insomnie, qu'il est d'humeur revêché et qu'il ne dort pas bien, donnez-lui des Tablettes Baby's Own. C'est ce qu'il y a de mieux pour soulager la mère en aidant à tenir les petits en bonne santé. Des milliers de mères ne donnent pas à leurs bébés d'autres remèdes parce qu'elles savent que ces tablettes sont absolument sûres. Elles sont garanties par un analyste du gouvernement exemptes d'opiates et autres drogues dangereuses qu'on trouve dans les "soi-disant" préparations calmantes.

Les Tablettes sont vendues par les marchands de remèdes ou expédiées par la poste à 25c la boîte par The Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

DEMANDEZ LA BIÈRE-
Dawes'
Lachine Ale

Le Replatement du cabinet Borden

Ottawa, 31 octobre.

Maintenant qu'après de nombreuses volte-faces le premier Ministre Borden a enfin arrêté la reconstruction de son Cabinet par la nomination de l'Honorable Louis Coderre comme secrétaire d'Etat, tous, conservateurs comme libéraux, se livrent à de vives conjectures au sujet de la signification exacte de cette mesure extraordinaire, car elle est extraordinaire sous tous rapports. Certes, l'Honorable M. Coderre est un avocat respectable, bien classé à Montréal, mais il ne s'est jamais distingué de façon à indiquer qu'il fût du bois dont on construit les ministres. De fait, avant le 21 septembre 1911, il avait été défait deux fois dans Hochelaga et s'était présenté également sans succès comme contrôleur de la ville.

En 1911, l'élection d'Hochelaga s'est faite en tous points suivant le programme. Durant presque tout le conflit, M. Coderre avait été tenu éloigné de Westmount où les agitateurs de langue anglaise mettaient en œuvre les méthodes typiques de l'Ontario parmi les tories ultra protestants, tandis que l'on concentrait silencieusement la plupart des efforts parmi la population de langue française de St. Henri. On a donc ainsi appliqué, dans un seul district électoral, le système double par lequel les tories ont remporté la victoire dans Ontario et gagné des sièges dans Québec. Le résultat fut l'élection de M. Coderre par une majorité d'environ 1370 voix.

Mais durant la campagne M. Coderre ne se fit pas remarquer par ses proclamations au point d'éveiller grandement l'intérêt et bien qu'il soutint la cause nationaliste il n'attira aucune attention. Personne n'eût jamais pensé à lui comme un ministre possible.

Et personne n'y pensa jamais jusqu'à ce que les hésitations caractéristiques du premier Ministre l'eussent mis en vedette il y a quelques jours comme un candidat important. S'il faut en croire la presse conservatrice, il paraîtrait que M. Borden essaya d'abord de faire accepter le portefeuille vacant à T. Chase Casgrain de Montréal, un vieux cheval de guerre politique ; mais ce dernier refusa poliment. On pensa alors à M. L. T. Maréchal avocat et chef conservateur bien connu dans Montréal : Ce dernier ne refusa pas, et sa nomination parût assurée presque jusqu'au dernier moment. Ce fut même à tel point qu'il reçut de nombreuses félicitations. Il s'agissait de trouver quelque chose d'acceptable pour M. Coderre et de donner Hochelaga à M. Maréchal.

Mais de nouveau on changea d'idée, Sir Rodolphe Forget apparut sur la scène et le spectre du Nationalisme se dressa. M. Maréchal est conservateur pur et simple, et l'on jugea qu'il serait peu diplomatique de rompre définitivement avec les Nationalistes, de sorte qu'au dernier moment le premier Ministre évalua de nouveau et décida de maintenir la représentation nationaliste dans son Cabinet de coalition. Louis Coderre devint donc l'Honorable M. Coderre, secrétaire d'Etat.

Ainsi, en raison des exigences politiques causées par la démission de M. Monk, l'Honorable Louis Coderre se trouve dans cette position singulière ; il représente dans le Cabinet des Canadiens-français catholiques de Québec, tandis qu'en réalité, il a gagné son siège électoral par le vote des Anglais protestants de Westmount. Voici un homme qui a remporté son élection en adoptant ouvertement les principes nationalistes, et qui a pris dans le Cabinet la place que le chef des Nationalistes a laissée vacante cause des divergences irréductibles d'opinions sur la question navale.

Il est clair que cette élévation inattendue doit pouvoir aider l'Honorable M. Coderre à oublier certaines choses, mais au point de vue personnel, ce changement d'ajoutera guère au prestige du Gouvernement Borden qu'il puisse contribuer à apaiser les réunions du Cabinet.

Sir Wilfrid Laurier a dit à Sorel

que la démission de l'Honorable M. Monk était le commencement de la fin. La nomination de son successeur est un autre pas sensible dans la même direction. Il est évident qu'il a été nommé, non pas à cause de ses qualités intrinsèques, mais à cause du vote tory de Westmount qui lui a donné sa forte majorité et qui a fait d'Hochelaga à peu près le seul district électoral de Québec que les tories aient osé ouvrir après la leçon de Richelieu. C'est une admission bien franche du manque de foi du parti conservateur en la force de ses propres adhérents dans la province de Québec.

Et ni la province d'Ontario ni celle de Québec ne seront apaisées par la preuve de ce peu de confiance que l'on accorde à l'Honorable M. Coderre, en lui remettant la position inférieure de Secrétaire d'Etat au lieu du portefeuille des Travaux-Publics que détenait M. Monk, et, d'autre part, en passant ce portefeuille à l'Honorable M. Rogers tandis qu'un autre manitobain, l'Honorable M. Roche, succède au batailleur de Winnipeg comme Ministre de l'Intérieur. Les autres provinces se réjouiront-elles en voyant deux des plus importants portefeuilles remis à la petite province du Dominion ? C'est ce que l'avenir nous dira.

LE SCANDALE MACDONALD GROSSIT.

Pas un jour ne se passe à Winnipeg sans que l'on déterre de nouveaux détails au sujet des méthodes barbares par lesquelles la compagnie Roblin-Rogers-Borden a remporté l'élection de MacDonald. Une circonstance particulièrement aggravante est la manière dont la justice elle-même semble s'être prêtée à la poursuite du plan d'action. Il s'agissait de "Bluffer" les agents libéraux tout en laissant p'cine liberté d'action aux sbires du Gouvernement. Mais la faction Roblin est allée trop loin cette fois et l'Ouest tout entier se soulève en armes devant ses stupéfiantes révélations. Il a été prouvé que des mandats d'amener en blanc avaient été émis, tout comme les infâmes lettres de cachet des jours de la Bastille, et les agents libéraux, notamment le capitaine Sifton, ont été arrêtés sur de fausses dépositions chaque fois que cette arrestation semblait nécessaire à la clause... ou possible. On leur refusait toute caution et l'on s'efforçait par des promesses ou des menaces de leur faire avouer des crimes d'élection. La liberté immédiate devait être la récompense de ces aveux. C'est la façon dont le jeune Prince fut traité : il fut jeté en prison, sans caution, on lui offrit la liberté immédiate s'il voulait se reconnaître coupable de corruption et on le menaça de punition s'il refusait. Il eut le courage de refuser, et aujourd'hui toute cette sale histoire se trouve exposée.

Quant aux sbires du Gouvernement qui avaient été arrêtés on leur permettait de plaider coupable devant des cours de justice illégalement convoquées afin d'éviter les plaidoiries, puis on les remettait en liberté après leur avoir imposé de légères amendes pour des délits, qui, d'après la loi, auraient dû être punis de la prison sans même l'alternative d'une amende. Et pour comble vint l'attaque stupéfiante du magistrat Momickien contre les avocats qui avaient osé défendre les victimes libérales, et plus tard le renvoi dédaigneux des poursuites qu'il avait instituées contre eux. On n'avait jamais vu au Canada une telle prostitution de la justice pour venir en aide à un parti et il n'y a pas lieu de s'étonner si toute la Presse de l'Ouest dénonce les menées Roblin en faveur du candidat de M. Borden et les déclare pires que les méthodes russes.

MENACES ET CORRUPTIONS.

Dans l'élection partielle MacDonald les conservateurs mirent tout en œuvre—police, détectives et justice—pour intimider les électeurs au point de les amener à reconnaître docilement au scrutin les bons principes de la doctrine Tory. Dans Richelieu on eut recours à des méthodes moins violentes ; les meneurs du gouvernement se contentèrent de corruption et de menaces—moyens plus commodes. Sir Rodolphe Forget,—député de deux comtés et grand financier fut envoyé sur les lieux. Il n'ignorait pas que les élections ne se font pas avec des prières, et il commença par promettre

aux gens de Richelieu, s'ils voulaient élire le candidat conservateur, un chemin de fer dont ils avaient grand besoin, tandis qu'il les menaçait de faire enlever les grands chantiers maritimes du gouvernement de Sorel pour les transporter à Lévis ou à Collingwood, s'ils oseraient voter pour un libéral, mais les électeurs de Richelieu restèrent insensibles aux flatteries comme aux menaces et se montrèrent jusqu'au bout fidèles à leurs principes libéraux. La hache du Gouvernement devrait trouver de quoi s'exercer à Sorel.

POLITIQUE OU OPPORTUNISME.

Il y a, à l'heure actuelle, quatre attitudes sur la question navale. Nous avons la combinaison Bourassa-Nantel-Pelletier qui ne veut ni marine, ni contribution du tout ; Nous avons l'attitude de M. Monk qui veut consulter le peuple avant de construire une marine ou d'accorder de l'argent. Puis il y a l'idée de M. Borden d'une contribution "de nécessité pressante" suivie dans l'avenir d'une politique qui se règlera sur les événements ; enfin nous avons la politique Laurier d'une marine canadienne, construite au Canada, autant que possible avec des matériaux canadiens, dirigée par des Canadiens exercés et maintenue sous l'autorité du gouvernement canadien ; tout en étant prête à se mettre à la disposition du gouvernement impérial dès que le besoin s'en fera sentir. Ce ne devrait pas être difficile de choisir. Ce n'est pas l'argent qu'il faut à la Grande-Bretagne, elle a besoin de matériaux sous forme d'hommes ou de navires et c'est là le but de la politique de Laurier.

LA HACHE TOMBE TOUJOURS.

Le bruit court que l'Honorable M. Rogers qui vient d'hériter de la hache fidèle de M. Monk la mania avec patience et dextérité sur le gros gibier, tandis que son collègue l'Honorable M. Pelletier s'occupe d'allonger indéfiniment la saison morte pour les maîtres de poste. Tout employé du gouvernement nommé entre 1896 et octobre 1911 fera bien de marcher prudemment et de se tenir prêt à déménager à tout moment.

QUI SERA LEADER ?

Maintenant que l'Honorable M. Monk a été mis de côté, l'Honorable Bruno Nantel deviendra-t-il un des leaders de l'aile anti-jingo du Cabinet ? L'Honorable M. Pelletier est trop occupé actuellement à décapiter les employés des postes pour s'inquiéter de choses aussi insignifiantes que la marine.

Ottawa, 2 novembre, 1912.

Le peu de considération que le Premier Ministre Borden a montré pour les représentants Canadiens Français de la Province de Québec a soulevé parmi eux un vif mécontentement. On croit que le Premier Ministre veut punir les Canadiens Français parce qu'ils ont refusé de sanctionner sa politique à la dernière élection. On dit également qu'il leur en veut à cause de la défection de M. Monk du Cabinet Conservateur Nationaliste. Quoiqu'il en soit, il y a bien des années que les Canadiens français n'ont eu une représentation si peu importante dans le Cabinet, tandis que M. Borden répand ses largesses sur le Manitoba.

Autrefois les Canadiens-Français avaient au moins deux portefeuilles importants, ainsi que le méritaient leur nombre et leur part dans les travaux de la Confédération. Aujourd'hui ils n'ont pour tout partage qu'un portefeuille de peu d'importance et deux Ministères d'ordre inférieur.

Voici quelle était la représentation des Canadiens Français dans le Cabinet au moment où Laurier a abandonné le pouvoir :

- Premier Ministre, Sir Wilfrid Laurier.
- Ministre de la Marine et des Pêcheries, Hon. R. Lemieux.
- Ministre des Postes, Hon. Dr Béland.
- Solliciteur Général, Hon. Jacques Bureau.
- Aujourd'hui, dans le Gouvernement Borden le peuple Canadien-Français est représenté de la façon suivante :
- Ministre des Postes, Hon. L. P. Pelletier.
- Ministre du Revenu de l'Intérieur, Hon. Bruno Nantel.



THE LAWRENCE FLOUR MILLS CO. LIMITED

FINE PATISSERIE

Avec tout le talent, tous les soins, toute l'attention possibles, avec le meilleur poêle de cuisine, vous ne réussirez à faire de la bonne pâtisserie, fondante, appétissante, qu'en employant une farine de choix. Meilleure la farine, plus savoureuse la pâtisserie. La

Farine St. Lawrence

réunit toutes les conditions requises d'une farine supérieure : qualité, pureté, uniformité.

Essayez-la, jugez-la à son mérite, et, à votre tour, vous la recommanderez dans votre entourage.

THE ST. LAWRENCE FLOUR MILLS CO. LIMITED
1110, RUE NOTRE-DAME OUEST MONTREAL. PHONE BELL MAIN 6741.
La Farine St. Lawrence, blanche et pure comme le Lys.

LES PRÉVOYANTS DU CANADA

FONDÉE EN 1909

ASSURANCE FONDS DE PENSION

Progression des Affaires à Date

ETAT AU 30 SEPTEMBRE, 1912

	31 déc. 1909.	31 déc. 1910.	31 déc. 1911.	31 déc. 1912
Sections établies, -	45	149	224	267
Sociétaires Actifs,	1,880	8,540	14,228	17,292
Pensions, -	5,205	19,269	30,910	36,047
Actif, -	\$16,461.94	\$76,217.94	\$170,670.80	\$248,331.90

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront Les Prévoyants du Canada, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

Ne manquez pas d'entrer avant le 31 décembre, pour ne pas perdre une année de rente.

ANTONI LESAGE,
Gérant-Général.

BUREAU-CHEF : 85 rue Dalhousie - - QUEBEC

Secrétaire D'Etat, Hon. Louis Coderre.

La représentation des Canadiens Français a été un peu meilleure pendant quelque temps alors que l'Hon. F. D. Monk était ministre des Travaux Publics. Mais M. Monk était déterminé à tenir les promesses qu'il avait faites avant les élections, et ce portefeuille important a été donné au Manitoba.

Comparez la représentation et l'influence des Canadiens Français dans le Gouvernement actuel avec celles dont ils jouissaient sous le Gouvernement Laurier et voyez la différence.

Bière Dawes'

LA FAVORITE DEPUIS 100 ANS.

M. Thomas F. Ryan, un millionnaire catholique de New-York, fait cadeau aux RR. PP. du Saint-Sacrement, en cette même ville, d'un million de piastres pour leur nouvelle église S. Jean-Baptiste, qui sera l'une des plus riches et des plus belles en Amérique.

On Demande Encore des Travailleurs

IMMEDIATEMENT, familles garçons et filles, pour colorier images à domicile, pour commerce, nouveau procédé de coloriage. Nous fournissons tout, vous faites le travail. Nous envoyons croquis d'images que vous coloriez et nous renvoyons. Pas de dépenses. Travail à l'année, pour tout le temps ou journal. Pas de sollicitation. Ecrivez aujourd'hui pour instructions et contrats (gratuits).

La plus haute récompense à l'Exposition de Toronto, en 1912.

Commercial Art Studio
816 College St.,
Toronto, Canada,
802-M.A.-2

UN AGENT DE CIRCULATION DE VILLE

D'un des principaux quotidiens de Montréal, recommande les GIN PILLS (Pilules de Genève)

ABLE et souffrant de la maladie des reins depuis de longues années — deux boîtes de GIN PILLS— et tout est parti. Voilà ce qui est arrivé à M. Eugène Quessnel, agent en chef de la circulation de "La Patrie", de Montréal. Il s'exprime dans les termes suivants :

Montréal, 3 mai, 1912.

"Je souffrais depuis plus de cinq longues années de maladie des reins. J'avais aussi le rhumatisme dans tous mes os et muscles, je ne pouvais pas dormir la nuit, et parfois, je pouvais à peine travailler. J'avais été soigné par quelques-uns de nos meilleurs médecins, mais sans en recevoir de soulagement, et je perdais plus de quinze livres. Un jour, je rencontrai un de nos hôteliers les plus en vue, qui avait été guéri par vos fameuses GIN PILLS, et il me conseilla de les essayer. J'en achetai donc deux boîtes chez mon pharmacien, et avant d'en avoir fini une, je constatai un grand changement. Avant d'avoir achevé la deuxième, j'étais complètement guéri.

RUGÈNE QUÈSNEL.

Les GIN PILLS obtiennent une réputation mondiale, en même temps qu'elles ont raison des cas les plus opiniâtres de rhumatisme et de toutes sortes d'affections rénales.

50c. la boîte, 6 pour \$2.50. Echantillon gratuit si vous écrivez à National Drug and Chemical Co. of Canada, Limited, Toronto. 149P

CHASSEURS ! ACHETEZ LE FUSIL L'INTERNATIONAL

A \$13.50. Le meilleur fusil au monde pour le prix. Fermeture à trois verroux. Garanti pour la poudre blanche. Patron parfait à GRATIS. Notre catalogue en un arpent. GRATIS envoyé sur demande.

MAISON BREGENT 122 St-Catherine E. MONTREAL.

La mort du Pallikare

Personne n'avait songé à se coucher, tout le monde veillait. Comment aurait-on fermé l'œil par une nuit pareille, la nuit du vendredi saint ? Passé minuit, muettes étaient devenues les cloches des trois petites églises de Thalassochori. Les cloches en effet se taisent pour la Passion du Christ comme si elles avaient une Ame humaine et devenaient, à force de douleur, impuissantes à faire entendre leur voix. Seules, aux mains des enfants, les éreclles de bols étourdissaient le monde. De paroisse en paroisse et de porte en porte ils s'en vont, ces enfants, secouant leurs cliquettes et criant : "C'est l'heure de l'église, c'est l'heure de l'église !" Cette nuit-là, hommes et femmes, les uns isolés, les autres par groupes, sortent de leurs maisons et des cafés pour s'éparpiller ça et là dans la direction des églises.

Une joyeuse compagnie s'était oubliée au cabaret de Psimédos, Mitros Rouméliotis, Yannakos Tarnanamas, Marcos Kanimias et le fils de la Charitains que personne n'appelle par son nom, au point qu'il l'a oublié lui-même et ne répond plus qu'à celui de Tarin Tarèla. Tous quatre sont marins. Le premier a un caïque de pêche ; le second est au service du premier sur la barque ; le troisième voyage avec le caboteurs ; Tarin Tarèla est pêcheur. Tous quatre ont vingt-cinq ans et se chérissent comme des frères depuis leurs plus jeunes années. Le vin et le bavardage leur monnaient à la tête quand ils s'aperçurent tout à coup qu'ils étaient en retard. Ils se précipitèrent sur la route.

—Tiens ! j'ai oublié les feux de Bengale, s'écria Kanimias. Ils les avaient achetés pour les allumer à la procession.

—Je les ai mis au pied de la table, à gauche dans le coin, dit Mitros. Attends, je les rapporte.

Il fit une brusque volte face vers le café, mais, en se retournant, il glissa sur la pierre et s'étendit tout de son long. Patatras ! on entendit un bruit sec. Trois éclats de rire s'échappèrent de la bouche de Marcos, de Yannakos et de Tarin. Mais un cri : "Je suis perdu !" jaillit de celle de Mitros.

—Perdu, frère ! A la bonne heure ! Lève-toi donc ; tu t'es donné un coup, hein !

—Va ! je suis perdu, je te dis ! Je ne peux pas me lever ! Vous ne me croyez pas ?

Dans un gémissement s'acheva la phrase. La voix se fit plaintive, brisée, comme si elle eût souffert de la chute, elle aussi. Aux oreilles des autres, cette voix parvenait si douloureuse, si profondément arrachée des profondeurs de la poitrine, si brusquement changée par la peine, si privée d'âme qu'une sueur les glaça tous les trois. Ils virent que ce n'était pas une farce.

—Allons, Mitros ! parent-ils seulement s'écrier.

Et ils s'élançèrent en lui tendant la main pour le relever.

—Tenez ! pour un rien, j'ai fait un faux pas, j'ai glissé sur une écorce, là, une pelure d'orange.... Et me voilà frappé, perdu.

Plus lentes, plus douloureuses devenaient ses paroles. Il fit effort pour se relever seul ; il n'y parvint pas. Il dut se laisser soulever par les autres.

—Courage, Mitros ?

Mais Mitros était incapable de se tenir sur ses pieds. L'une des deux jambes, la droite était comme du fer, absolument incapable de mouvement. Ils le tenaient sous les aisselles. Psimé-

nos avait fermé son cabaret et était venu, lui aussi, apporter son secours...

A travers les portes et les fenêtres de l'église Saint-Nicolas, les cierges allumés et les flambeaux du catafalque semblaient des étoiles, et l'on entendait monter la psalmodie des voix fraîches d'enfants :

"O mon doux printemps, mon doux enfant, qu'est devenue ta beauté ?"

—Portons-le chez lui.
—Appelle ma mère, Kanimias ; elle est à l'église.

—Bien parlé.

—Passe, Kanimias, par la petite porte de derrière. Parle à l'allumeuse de cierges, elle dira à ma mère, qu'on la cherche... mais avec ménagement. Ne l'effraie pas, surtout, la pauvre femme ! Dis-lui que c'est Mitros qui la demande.

La veuve de Dimos, la mère de Mitros, était à l'église depuis la veille avec d'autres femmes, et elle avait passé la nuit autour du saint catafalque. Elle avait perdu son mari avant d'atteindre l'âge mûr. Dès lors, plus de courtes pelisses brodées d'or ni de fez écarlates à pompon somptueux ; elle restait à la maison à soigner Mitros son fils unique et adoré, et ne s'éloignait que pour sarcler sa petite vigne, héritage du défunt. Oh ! c'était une femme rude à la peine, une digne femme. Quand son fils eut grandi, il voyagea sur les bateaux : le métier de son père. Alors la veuve Dimos se souvint plus souvent qu'elle était chrétienne.

—Dimaina, ton fils te demande dehors, lui chuchotait à l'oreille l'allumeuse de cierges en la tirant par son vêtement.

—Mon fils ?... que me veut-il ? Elle n'eut pas le temps de réfléchir. Devant elle, Marcos Kanimias se tenait debout, tête nue et haletant.

—Ce n'est rien, madame Dimaina. Mitros c'est foulé le pied.

La vieille sursauta. Il y eut sensation autour d'elle et les femmes se mirent à chuchoter. Dans l'instant, la nouvelle se répandit, et tout aussitôt l'église fut à moitié vide....

—Mon Dieu, Jésus ! Lui que j'aime comme la prune de mes yeux ! s'écriait en courant la mère.

A peine hors de l'église, voici qu'elle aperçut devant elle son fils appuyé droit au mur. Ses compagnons le soutenaient avec cinq ou six autres camarades.

—Ce n'est rien, ma mère ; j'ai fait un faux pas et je suis tombé en, me heurtant un peu le genou. Allons jusqu'à la maison pour que j'y puisse mettre quelque remède.

Ce fut comme si l'on avait allégé d'une grosse pierre la poitrine de la pauvre femme.

—Jésus ! Jésus ! la mauvaise heure, mon enfant !

Elle ne savait pas que Mitros ne pouvait se tenir sur les jambes et qu'il avait dit lui-même aux garçons : "Dressez-moi le dos au mur ; il ne faut pas que ma mère s'effraie de me voir tout de suite comme je suis". Et tout en disant cela, il y avait autre chose dans son esprit qui le tourmentait, mais qui ne sortit pas de ses lèvres : "Que va dire Phrosyne en me voyant ?". Phrosyne était sa fiancée.

Cette année-là, ni la veuve de Dimos, ni Marcos Kanimias, ni Yannakos Tarnanamas, ni Tarin Tarèla ne figurèrent autour du saint catafalque ; l'aube les surprit au chevet de Mitros. Celui-ci ne put fermer l'œil, tant il souffrait. Il mugissait comme un taureau. La jambe enflait, enflait, prenait l'aspect d'une colonne.

Ils firent venir le meilleur médecin de Thalassochori, homme savant et renommé. Il avait tiré beaucoup de gens des mains de la mort, il est vrai que les Thalassochoriens le faisaient venir au dernier moment, quand ils désespéraient de leurs rebouteux et de leurs guérisseurs. Cela le rendait

Continué à la page 4.

The Duhamel Rattan Furniture Company Limited

AVIS est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des statuts révisés du Canada, 1906, désigné "Loi des compagnies", il a été délivré, sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 13e jour de septembre 1912, constituant en corporation Joseph Alphonse Duhamel, Manufacturier, Joseph Edgar Duhamel et Paul Emile Isabelle, bourgeois, et Philippe Troie, commis marchand, tous du village de Granby, dans la province de Québec ; et George Napoléon Boivin, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, employé civil, pour les fins suivantes : (a) Exercer dans toutes ses diverses spécialités l'industrie de manufacturiers d'a meublements ; (b) Manufacturer, acheter, importer, vendre ou faire le commerce de toutes sortes de chaises, tables, berceaux en canne, roseau, jonc ou bois, finis ou non, et manufacturer, acheter, vendre et faire le commerce de toute matière première requise par la compagnie, et en rapport avec les opérations ci-dessus mentionnées, exercer toutes ou l'une quelconque des industries d'exploitants de bois, propriétaires de scieries, de moulins à raboter, et de menuisiers et ébénistes, et acheter, vendre et faire le commerce des produits des dites industries ou de l'une d'elles, ainsi que de tous matériaux s'y rattachant ; (c) Acquérir par achat, concession, échange ou autre titre légal, et construire, ériger, exploiter, entretenir et régir toutes fabriques, ateliers, entrepôts, dépôts, salles de machines et autres bâtiments et constructions nécessaires pour son industrie, et tous les autres biens meubles ou immeubles nécessaires ou utiles pour toutes les fins de la compagnie, et les acheter, vendre et en disposer ; (d) Demander, enregistrer, louer ou obtenir moyennant un droit régalien ou autrement acquérir et détenir, posséder, exploiter et introduire, et vendre, céder ou autrement disposer de toutes marques de commerce, noms de commerce, brevets d'inven-

tion, perfectionnements et procédés enregistrés ou autres utiles pour l'industrie de la compagnie, et utiliser, exercer, développer, accorder des licences à leur sujet ou autrement faire valoir toutes telles marques de commerce, noms de commerce et inventions, licences, procédés et choses semblables ou tous tels biens ou droits ; (e) Exercer tout autre industrie, manufacturière ou autre, pouvant être convenablement exercée en rapport avec les fins de la compagnie ou qui pourrait lui être profitable ; (f) Conclure des conventions avec toutes autorités municipales, locales ou autres qui sembleront avantageuses pour les objets de la compagnie ou l'un de ses objets et obtenir de toutes telles autorités les droits, privilèges et concessions que la compagnie croira désirables d'obtenir, et exécuter, exercer et se conformer à ces conventions, droits, privilèges et concessions ; (g) Emettre et répartir des actions acquittées du capital social de la compagnie en plein paiement ou en paiement partiel de toute propriété mobilière ou immobilière ou mixte et pour tous droits ou concessions achetées ou acquises par la compagnie ; (h) Nonobstant les dispositions de l'article 44 de la dite loi, acheter et acquérir, et posséder, détenir, vendre, et réémeter les actions, débiteures obligations et autres valeurs de la compagnie, garantir le paiement du principal ou des dividendes et intérêts sur telles actions, obligations, débiteures ou autres valeurs, et régir et exploiter et exercer comme gérants, la propriété, franchises, entreprises et industrie de toute corporation dont la présente compagnie détient des actions, obligations, débiteures ou autres valeurs, pour la compensation qui sera jugée raisonnable ou équitable ; (i) Se consolider ou se fusionner avec toute autre compagnie dont les objets sont en totalité ou en partie semblables à ceux de la présente compagnie, et acquérir par achat, bail ou autrement la propriété, franchises, entreprises et industrie de toute telle corporation et se charger de ses engagements et les payer en totalité ou en partie en deniers comptants, actions ou obligations ou autres valeurs de la présente compagnie ; (j)

Promouvoir et aider à promouvoir et devenir actionnaire dans toute autre compagnie subsidiaire alliée ou autre exerçant ou ayant pour ces objets l'exercice de toute industrie en tout ou en partie semblable à celle de la présente compagnie, ou conclure des conventions au sujet du partage des profits, la fusion des intérêts, les risques communs, les concessions réciproques ou autrement avec toute personne ou compagnie, et nonobstant les dispositions de l'article 44 de la dite loi, prendre ou autrement acquérir des actions et valeurs de telle compagnie et les payer en tout ou en partie en deniers comptants, actions, obligations ou autres valeurs de la compagnie, et les détenir, vendre, réémeter avec ou sans garantie du principal, intérêt et dividendes ou autrement en disposer ; (k) Acquérir la clientèle, propriété, droits et biens et se charger des engagements de toute personne, maison ou compagnie endettée envers la compagnie ou faisant des affaires semblables à celle de la présente compagnie, et les payer en deniers comptants ou en valeurs de la compagnie ou autrement ; (l) Vendre, arrenter ou autrement disposer de la propriété, droits, franchises et entreprises de la compagnie, ou de toute partie de sa propriété, pour la compensation que la compagnie jugera raisonnable, et en particulier pour les actions, débiteures, obligations ou autres valeurs de toute compagnie dont les objets sont en tout ou en partie semblables à ceux de la compagnie, nonobstant les dispositions de l'article 44 de la dite loi ; (m) Acheter, arrenter ou autrement acquérir et détenir, exercer et jouir de la totalité ou d'une partie de la propriété, des franchises, clientèle, droits, pouvoirs et privilèges possédés ou détenus par toute personne ou maison, et par toute compagnie ou compagnies exerçant ou formées pour exercer toute industrie semblable en tout ou en partie à celle que la présente compagnie est autorisée à exercer, soit en son propre nom ou au nom de toute telle personne, maison ou compagnie, et payer pour telle propriété, franchise clientèle, droits, pouvoirs et privilèges en tout ou en partie en deniers comptants ou en tout ou en partie en ac-

tions, acquittées de la compagnie ou autrement, et entreprendre les engagements de toute telle personne, maison ou compagnie ; (n) Distribuer en espèces ou autrement, selon que la chose sera agréée, tous biens de la compagnie entre ses membres, et en particulier les actions, obligations, débiteures ou autres valeurs de toute autre compagnie qui se chargerait de la totalité ou d'une partie des biens et engagements de la compagnie ; (o) Rémunérer, avec l'approbation des actionnaires, par paiements en deniers comptants, stocks, obligations ou de toute autre manière, toute personne ou personnes et corporation ou corporations pour services rendus en plaçant ou en aidant à placer ou en garantissant le placement de toutes actions du capital de la compagnie, ou au sujet de la formation de la compagnie, ou de la conduite de ses affaires ; (p) Faire tous les actes et choses nécessaires, utiles ou convenables pour l'accomplissement de toute partie de la propriété ou pour atteindre l'un quelconque des objets ci-dessus énumérés, ou qui en aucun temps sembleront nécessaires à la protection ou à l'avantage de la corporation, soit comme détenteurs ou comme intéressés dans toute propriété ou autrement ; (q) Tout pouvoir accordé dans un paragraphe quelconque de la présente charte ne sera ni limité ni restreint par induction ou déduction des termes d'un autre paragraphe. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs sous le nom de "The Duhamel Rattan Furniture Co., Ltd.", avec un capital-actions de cinquante mille dollars, divisé en 500 actions de cent dollars chacune, et le principal lieu d'affaires de la dite compagnie sera en la cité de Saint-Hyacinthe, dans la province de Québec.

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 18e jour de septembre 1912.

THOMAS MULVEY, Sous-Secrétaire d'Etat.

WASTORIA. La Sorte que Vous Aimez Toujours à Acheter. Dans la Signature. *Chas. H. Peterson*

La SANTE des JEUNES FILLES

Les sages prescriptions de l'hygiène ne s'accordent pas toujours avec le régime de vie qu'imposent aux jeunes filles de nos jours leurs occupations, les exigences de leur condition sociale, la tyrannie de la mode.

Il s'ensuit, naturellement, toute une série de malaises, d'indispositions, de misères nerveuses, fatigue, frissons, maux de tête, pâleur du visage et des gencives, perte d'appétit, etc., que l'on combat efficacement avec le

VIN ST MICHEL

le type du Vin tonique associé aux reconstituants les plus énergiques et notamment, au fer sous



la forme la plus facile à assimiler, au fer essentiel à la constitution d'un sang riche et vermeil.

Le Vin St-Michel se prend à raison d'un verre à vin avant les repas et chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

Méfiez-vous des imitations toujours dangereuses.

BOIVIN, WILSON & CIE, LIMITEE, SEULS AGENTS, 520, RUE ST-PAUL, MONTREAL.

Eastern Drug Co., Agents pour les Etats-Unis, Boston, Mass.

DANGER A CONJURER

La négligence tue plus de monde que toutes les épidémies réunies. On néglige de soigner un commencement de rhume, donnant ainsi aux germes de la consommation toutes les facilités d'envahir l'organisme affaibli et de se multiplier avec une rapidité foudroyante. Que de soucis, que de dépenses, que de souffrances on s'éviterait si, au premier symptôme de rhume, on prenait quelques doses de Baume Rhumal, un remède qui ne compte que des succès à son actif et qui a sauvé des milliers d'existences menacées depuis bientôt trente ans qu'il a été mis sur le marché : c'est le spécifique du rhume—vous le trouverez chez votre pharmacien. 25c la bouteille.

CHASSEURS ! ACHETEZ LE FUSIL L'INTERNATIONAL
A \$13.50. Le meilleur fusil au monde pour le prix. Fermeture à trois verroux. Garanti pour la poudre blanche. Patron parfait à 25c. Notre catalogue en un arpent. GRATIS voyé sur demande.
MAISON BREGET 182 St-Catherine E. MONTREAL.

En commandant de la levure en tablettes à votre épicer, ayez soin de spécifier les Tablettes de Levure



Royal et insistez pour obtenir le paquet bleu que vous connaissez de longue date. Méfiez-vous des imitations qu'on prétend être "juste aussi bonnes." Ne vous en laissez pas imposer.

E. W. GILLETT CO. LTD.
TORONTO, ONT.

WINNIPEG

MONTREAL

Suite de la page 3.

furieux, non pas à cause des honoraires, mais parce que ces niais-là mettaient leur vie en danger gratis avec leur foi aux charlatans. Il n'en faisait pas moins son devoir, mais, quand il avait délivré le malade, il se soulageait en injures, quel que fût le salaire. Les gens le redoutaient, il leur en imposait, et il leur était devenu indispensable. Il avait plutôt l'air d'un capitaine de navire que d'un docteur. Cette fois, Marcos Kaninias, Yannakos, Tarnanamas et Tarèla agirent prudemment et sagement. Ils coururent tout de suite au médecin, sans écouter la Dimaina qui voulait demander la Mariyi de Constantinople, exorciseuse de mauvais œil, raccommodeuse d'os démis et bonne à toutes sortes de besognes.

Le médecin vit la jambe. "Quel diable de coup en pleine articulation!" Il l'examina consciencieusement et l'enferma tout de suite dans un bandage de roseaux, la latta, comme on dit. "Ne la remue pas, ajouta-t-il, ta jambe va se rétablir, mais il faut du temps et beaucoup de patience. Il faut que le nerf se remette en place. Seulement, pour ton bien, n'y touche pas." Il disait et répétait: "N'y touche pas!" sachant combien les Thalassochoériens ont la tête dure.

Mitros Rouméliotis avait le cœur ferme et beaucoup de patience. Mais le mal qui le frappait était comme une malédiction de Dieu. Les Thalassochoériens avaient mille opinions sur les mêmes choses, mais sur Mitros ils étaient tous d'accord: celui-là était un Pallikare. Mitros n'avait jamais mis le pied à l'école. C'était au soleil, à l'air libre et sur les flots, qu'il s'était instruit... Personne ne le dépassait à la course: du poing il jetait un bœuf par terre. Un jour Yannakos Tarnanamas, Marcos Kaninias et Tarin Tarèla avaient lutté durant une heure entière pour le changer de place, entortillés autour de ses jambes. En

elle nourrissait au fond du cœur l'espoir qu'il la prendrait pour femme.

La mort ne faisait point trembler Mitros. Un seul souci lui rongea le foie, lui glaça le sang, le pétrifiait; il ne voulait pas rester estropié. Sans bien s'en rendre compte, Mitros Rouméliotis n'adorait qu'un seul dieu: la beauté la sainte beauté du courage et de la santé, qui a le corps pour église.

... A partir du soir où il fut blessé jusqu'au jour où il put quitter son lit pour marcher, trois mois s'écoulèrent, trois mois de longue patience. Le médecin lui avait dit qu'il le guérirait, sans plus; mais aussitôt que Mitros vit son pied de travers, sa jambe rigide, son genou déformé, sa claudication, une douleur le saisit, une angoisse que nul ne saurait dépeindre. Il envoya aux quatre vents le médecin et la médecine et il fut oppressé par l'idée de mourir. En vain sa pauvre mère, qui avait vieilli de dix ans en trois mois, s'efforçait-elle de le consoler. "Assez de mots, ma mère: ou ma jambe se redressera, ou je n'ai plus besoin de la vie; on ne m'appellera pas estropié!" Et quand l'un des siens voulut un jour lui dire: "Allons! tu n'as plus rien! Pourquoi boudier? Partons pour Melissi!" Mitros devint furieux. "Que je ne la revoie jamais, si je dois la revoir en pareil état! Mieux vaudrait pour moi être ermite ou caloyer dans la montagne que d'être un marié avec le pied de travers..." Il se voyait à bord de son caïque, incapable de se tenir sur les jambes, appuyé sur un bâton, accroché aux cordages, obligé d'avoir affaire aux autres pour la manœuvre. On avait promis à sa fiancée un homme vigoureux et on allait maintenant lui donner un estropié... "Je le perdrai, mon pauvre petit! disait plaintivement la Dimaina, non pas pour le mal de sa jambe, mais pour le chagrin qu'il en a." Et elle pleurait en se signant. Les trois inséparables avaient le brave Mitros présent à leur esprit tout le long du jour. Ils quittaient leur travail pour accourir à son côté, pour lui tenir compagnie, pour le consoler. C'était en vain. Il aurait volontier pris la scie ou la hache pour se couper la jambe. C'en était fait, il n'y avait pas de Dieu!

... Août arriva. Un jour de la première quinzaine, Yannakos Tarnanamas survint en courant à la brune chez Mitros. Du village de Ligaria était descendu un célèbre rebouteux, Kobanitsas, appelé chez Méletti pour guérir un cancer. Tous ceux que Yannakos interrogea lui en dire des merveilles. Pourquoi ne l'appelleraient-ils pas pour voir Mitros? Qu'est-ce qu'il y avait à perdre?... On fit donc venir Kobanitsas. C'était un homme en fustanelle, de cinquante ans à peu près, haut, maigre, avec un grand nez, sans barbe et—oui, mes enfants—estropié. Cela déplut au malade, quand il le considéra, mais que faire! Il avait un œil de travers, mais, sous l'ombre des sourcils touffus, l'œil unique voyait pour deux. Il entra dans la maison avec un air, un air!... Il regarda la jambe, la palpa, la retourna.

—Je la guérirai, dit-il; je ferai comme je sais, moi!
—Par Dieu et grâce à tes mains, docteur.
—D'abord, il faut laisser passer trois jours. Nous marcherons selon la lune. Ce sont maintenant des jours néfastes, nous choisirons la bonne journée. A de telles époques, il suffit de tirer un peu de sang pour déchaîner chez un homme une grande maladie et pour le perdre. Nous sommes maintenant le 13 du mois. Quand nous serons le 16 nous verrons.

Et se tournant vers la Dimaina, il ajouta rapidement:
—Cinq drachmes de séné, dix drachmes de mastic, cinq drachmes d'ensens mâle, deux drachmes de cannelle, huit drachmes de rhubarbe, deux drachmes de gigembre; broie le tout, prends une oque (Mesure de capacité grecque) de miel, enlève l'écume, fais bouillir un peu le mélange avec le miel, pétris-le bien et donne-le à manger; c'est le spécifique le plus puissant qu'on puisse trouver. Ton fils a besoin de forces.

Jusqu'au 16, le rebouteux s'installa gravement dans la maison. Yannakos Tarnanamas, Marcos Kaninias, Tarin Tarèla ne le quittaient pas et l'écoulaient la bouche ouverte. Enfin le jour attendu d'un cœur anxieux se leva,

Les Sports et la Vie au Grand Air

¶ L'eau-de-vie vieille et pure donne à celui qui en fait usage un regain de forces, un supplément d'énergie essentiels à ceux qui vivent au grand air et sont exposés aux intempéries des saisons. Le

GIN "CROIX ROUGE"

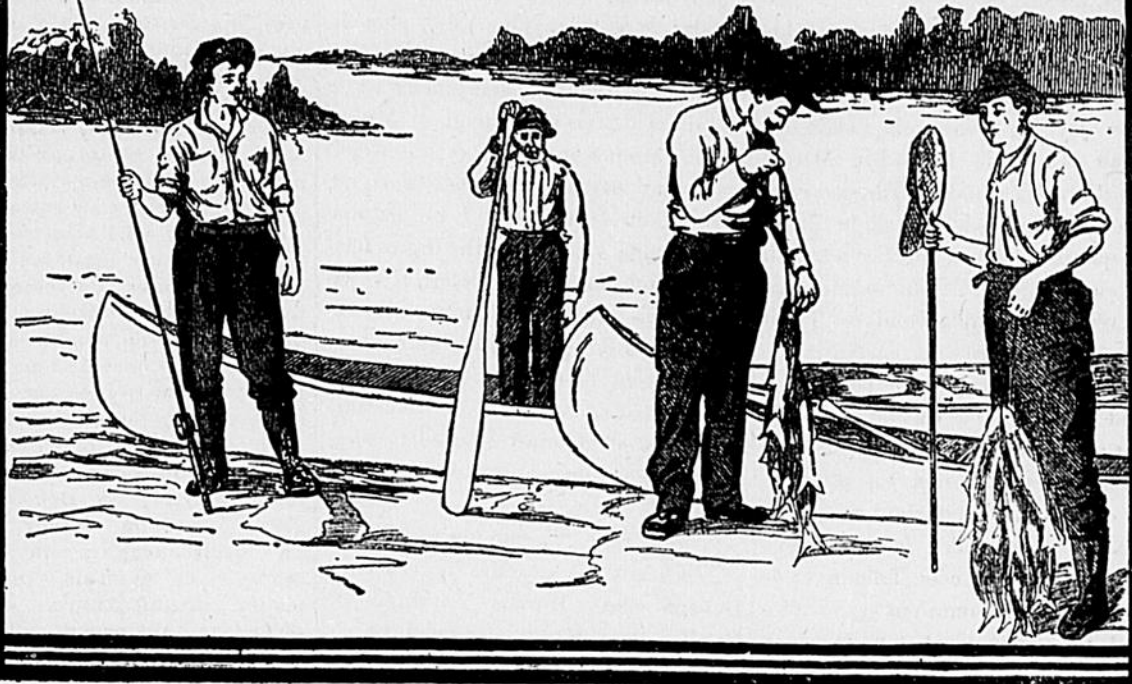
FABRIQUE SOUS LE CONTROLE DU GOUVERNEMENT CANADIEN

est une eau-de-vie pure et vieille, produit de la distillation des meilleurs grains Canadiens et du premier choix de genièvre.

¶ Le Gin "Croix Rouge" n'est livré à la consommation que lorsqu'il a acquis en entrepôt toute sa maturité. Chaque flacon porte le Timbre de Contrôle Officiel, lorsque les Gins Etrangers n'offrent au consommateur aucune de ces garanties essentielles.

Donnez la préférence au GIN CANADIEN "CROIX ROUGE" dans l'intérêt de votre santé.

BOIVIN, WILSON & CIE, LIMITEE,
SOLE AGENTS
520, RUE ST-PAUL, MONTREAL.



Kobanitsas dit à Mitros: Un peu de courage: tu vas souffrir un peu, mais ça passera." Puis il fit signe à Marcos Kaninias et aux deux autres." Tenez le bien, bien fort! Toi, Dimaina, as-tu préparé le remède?" Au milieu de l'appartenance, on entendit cousins et couvertures, et Mitros y fut couché." Tout est prêt! Avale, Mitros!" Et Mitros absorba quelque chose comme cinquante drachmes de breuvage.

—A ta santé, gars!
Le patient fut saisi et placé sur le dos. Kobanitsas lui prit la jambe malade, puis l'autre, la gauche, et les lui croisa sur la poitrine. Puis il se mit à piétiner sur le membre blessé. On entendit un craquement, puis une plainte atroce, quelque chose comme un rugissement de lion torturé. La maison frémit. Les trois compagnons étaient impuissants à maintenir Mitros tant il s'agitait et se démenait.

—A l'aide, Jésus, Notre Dame! s'écria la Dimaina.

—Hardi! ne va pas faiblir, Mitros, faisais les autres.

—Ah! tu m'as tué! mugit Mitros.

—Tu es maintenant comme un faucon blanc! Dans quatorze jours tu seras dehors, dit Kobanitsas en se tournant vers la Dimaina pour lui donner un ordre rapide. Prends de la poudre de plomb, mets-la dans du vinaigre pendant deux jours, fait faire brûler le tout avec du soufre jusqu'à ce que ce soit réduit en cendres. Mélange cette cendre avec de la terre rouge, de la cire, du mastic, de l'ensens et de l'huile d'olive. Mets-lui cette pommade sur la jambe soir et matin.

Kobanitsas n'en dit pas davantage. Il introduisit dans sa ceinture de cuir les deux billets de vingt cinq drachmes prévus par un accord préalable, au malade et à l'assistance il souhaita bonne santé et on ne le revit plus.

Dès lors, Mitros Rouméliotis ne constata aucune amélioration. Les quatorze jours s'écoulèrent et il ne se leva point de son matelas. Il ne devait plus se lever. La jambe eut une plaie qui s'envenima, la maladie et le chagrin rongèrent Mitros. Durant l'hiver un autre rebouteux survint à Thalassochoiri; on réunit tout ce que l'on possédait, et l'on put dire ainsi à Konsonnopoulos: "Nous te donnerons pas cinq cents drachmes, mais tu vas le guérir d'abord! Nous remettons l'argent à Pappathymios qui te le donnera—Qu'il en soit ainsi", dit l'autre.

Et aller-y, les élixirs, les ventouses, les vésicatoires, les pommades! La

plaie ne fit que s'agrandir. Pendant cinquante jours, le rebouteux mangea, but et dormit comme un pacha aux frais de la Dimaina.

—Ca va mieux! ça va mieux! disait-il.

Il demanda une avance de cinquante drachmes et disparut.

De jour en jour et d'heure en heure, le malade allait plus mal. On alla supplier de revenir le médecin de Thalassochoiri. Quand il revint son malade après sept ou huit mois, il le prit tellement en pitié qu'il n'eut pas le courage de se fâcher, de crier selon sa coutume. Poue un peu, il aurait pleuré, si depuis longtemps ses yeux n'avaient été taris. Il examina Mitros longuement.

—Tu n'as rien, dit-il, tu vas guérir.

Mais à part, à la mère et aux autres femmes qui étaient là, dit sèchement et nettement:

—Nos charlatans l'ont tué... il y a gangrène. On ne peut le sauver qu'en lui coupant la jambe. Vite, partez pour Athènes si vous voulez arriver à temps.

On ne put décider Mitros.

—Plutôt la mort que de marcher sur un pied! répétait-il.

Tout le monde, en vérité, jugeait Mitros perdu. C'était écrit, disait-on. Peu à peu, une idée fixe s'était emparée de l'esprit de la Dimaina: on avait envouté son fils! La mère de Morpho, la célèbre Yaroufalia, conjuratrice de démons et tireuse de cartes, avait donné le mauvais œil au jeune homme pour le rendre amoureux de sa fille. Voyant qu'il lui échappait des mains, qu'il allait en prendre une autre, elle s'était mis en tête de le supprimer.

—C'est juste, lui dit Argiro.

Un soir, celle-ci, revenant de la fontaine, avait vu gesticuler devant la maison de Mitros deux femmes à demi voilées. Argyro avait reconnu Yaroufalia et Morpho... Morpho, depuis les fiançailles de Mitros à Melissi, avait inscrit son nom parmi ceux des morts et fait célébrer, alors qu'il était encore vivant, plusieurs services funèbres à intervalles fatidiques. Une entremetteuse était venue demander ton fils à la Dimaina qui répondit avec mépris. Une seconde vint: "Que Mitros épouse Morpho, s'il la veut, ça m'est égal! Mais je ne le reverrai plus ici." Peu de temps après, Mitros avait échangé des bagues avec Phrosyne.

Au lieu d'emmener son fils à Athènes, la Dimaina s'en fut à Patras, chez une vieille sorcière. En la voyant,

celle-ci secoua sa tête blanche enveloppée d'un mouchoir.

—Tu viens pour ton fils! As-tu emporté quelque chose de lui?

La Dimaina donna des cheveux. Elle revint le lendemain à l'aube.

—Ton fils est incurable, lui déclara la sorcière; il est terriblement envouté.

Puis elle donna à la Dimaina de quoi faire une potion. La veuve revint à Thalassochoiri où Mitros l'attendait comme l'hirondelle. On fit venir une magicienne juive de Melissi.

—Ce sont les Néréides qui lui ont fait du mal, affirma-t-elle.

Et elle lui donna des herbes à faire bouillir dans du vin en recommandant à tout le monde de ne pas parler pendant la nuit, quoi qu'ils entendissent.

Etendue sur le plancher et couchée sur une couverture auprès de Mitros, la Dimaina veillait seule son fils. A minuit, malgré le ciel clair, silencieux et pleins d'étoiles, il y eut grand vacarme. Le malade haletait sans pouvoir parler, se remémorant les phrases de la juive. Celle-ci revint à l'aube.

—Ton fils est envouté et ne saurait guérir.

Tarin Tarèla partit à Lépanti chercher un autre devin auquel il remit en arrivant un billet de dix drachmes. Le devin demanda des cheveux de Mitros, et, ayant fait revenir Tarèla le lendemain, il lui dit très vite:

—On n'efface pas ce qui est écrit. Mitros est un envouté d'amour.

L'hiver s'écoula. La semaine de la Passion fut de retour. Au jeudi saint, Pappathymios vint faire communier Mitros. Le lendemain, vendredi saint, fut une journée de lumière bleue et blonde. Mitros, à voix claire, s'écria:

—Mère, je veux du soleil, je veux de l'air; ouvre la fenêtre!

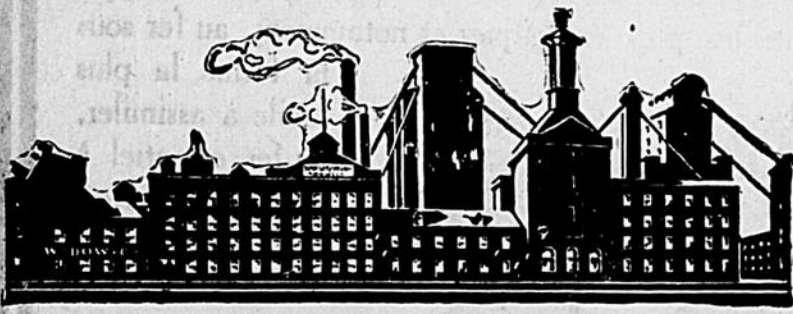
La Dimaina fit comme il voulut. Les yeux du jeune homme aperçurent au loin son propre caïque, abandonné, désespéré. Il comprit que la mort était proche.

—Un miroir, ma mère, un miroir!

Sa mère le lui porta. Il vit s'y refléter mille souvenirs, mille images de ses jeunes années. Soudain, il n'aperçut plus que son visage blême.

"Belle jeunesse, que va manger la terre!" fit-il. Puis: "Ma pauvre mère, je te demande une grâce! Tu vas me pleurer, je veux t'entendre!—Tais-toi! enfant!" fit elle avec stupeur. Au bout d'un moment, il s'écria: "Je ne veux pas mourir seul, je veux du monde. Ouvre la porte et fait entrer les gens!"

à suivre au prochain numéro



DOW'S ALES



¶ Les Bières de la Brasserie "DOW" ont, par leur supériorité, conservé depuis cent années la première position.

¶ Adoucies et mûries dans du bois, elles ne peuvent être surpassées pour leur qualité, leur pureté et leur excellence.

¶ Vous êtes assurés d'obtenir les meilleures Bières en demandant celles de Dow.

En vente par tous les commerçants et dans tous les Bars et Cafés.

THE NATIONAL BREWERIES, Limited A-12

Union Canadienne des Raquetteurs

Montréal, 28 octobre 1912

Monsieur,
Prenez avis que l'assemblée semi-annuelle de l'Union Canadienne des Raquetteurs aura lieu à la salle "Blondin & Corbeil" coin des rues Visitation & Ste Catherine Est (entrée rue Visitation) le samedi 9 novembre 1912 à 8 heures et demie p. m. précises.

Vous êtes prié de voir à ce que votre club soit dûment représenté.

Votre dévoué,

J. N. O. Ledoux,
Sec. Hon. de l'Union Canadienne des Raquetteurs

Québec, le 12 mars 1912

Avis de motion ayant été lue à l'assemblée annuelle du 30 de mars 1912. Veuillez s. v. p. en prendre avis.

Proposé par M. A. R. Picard du Cercle Paroissial de Montréal; secondé par M. J. MacDONALD du M.A.A.A.; l'avis de motion suivant concernant l'application de nouveaux clubs dans l'Union Canadienne des Raquetteurs.

A.—Compter vingt-cinq (25) membres en règles.

B.—Être proposé et secondé par deux clubs faisant partie de l'Union.

C.—S'engager à ne pas adopter les couleurs d'aucun autre club faisant partie de l'Union.

A. R. PICARD, Cer. Paroissial
Jas. MacDONALD, M.A.A.A.

ARTICLE 3

Définition d'un amateur

Un amateur est celui :

2. Qui n'a jamais fait son entrée ou pris part à aucune course ou tournoi sportive pour un pari déposé, pour de l'argent, privé ou en public ou pour une part des recettes d'entrée.

2. Professeur ou aidé à des concours athlétique de sport comme moyen d'existence.

3. Reçu aucun "bonus" ou paiement en récompense de perte de temps étant membre d'un club ou tout montant quel qu'il soit pour ses services comme athlète, excepté pour ses frais de voyage et d'hôtel.

4. Qui n'a pas vendu ou engagé ses prix.

5. Organisé un concours athlétique dans un but de gain personnel.

N.B.—Un athlète trouvé coupable d'infraction aux règlements ci-haut mentionnés ne peut jamais être réinstallé.

B.—Un athlète qui a pris part à un concours avec ou contre des professionnels, pour des prix en argent ou lorsque un prix d'entrée est payé par les spectateurs ou a concouru sous un nom autre que le sien pourra être enregistré et éligible aux concours amateurs à la condition qu'il ait concouru sur une équipe de crosse, hockey ou autre de ce genre (seulement) et n'a pas reçu d'argent pour ses services.

N.B.—Un athlète dans ce cas pourra être réinstallé.

C.—Tous les autres seront éligibles, pourront être enregistrés et pourront prendre part aux concours de l'Union Canadienne des Raquetteurs.

Mutations de propriétés

Vente de Michel Chagnon à Engène Benoit des lots Nos 109-118 de la Cité de Saint Hyacinthe pour \$800.

Vente de Louis Dussault à Joseph Berthiaume des lots 178-79 de la paroisse de La Présentation pour \$300.

Vente d'Arthur Malo à Antoine Malo du lot No 31 de la paroisse de Saint-Hyacinthe pour \$7000.

Vente d'Amédée Mathieu à Michel Arthambault des lots Nos 59 et 852 de la paroisse de Saint-Judes pour \$8500.

Vente de Narcisse Arthur Roy à Joseph Roy fils du lot 968 de la paroisse de Saint-Judes pour \$925.

Vente d'Engène Phaneuf à M. Desmarais des lots Nos 148-9.51 de la paroisse de Saint-Judes pour \$500.

Chez les Infatigables

L'assemblée annuelle des membres du Club de raquettes l'Infatigable s'est tenue vendredi dernier à quatre heures de l'après midi dans les salles du Club Philharmonique. En très grand nombre les membres s'étaient fait un devoir d'y assister et cette assemblée fut des plus enthousiastes.

Le but principal de cette réunion était de procéder à l'élection des officiers pour l'année courante. Elles ont donné le résultat suivant :—

Président, M. A. Ledoux ; Secrétaire, L. M. Dion ; Trésorier, C. J. Laframboise ; Capitaine, J. R. Lamarche, Lieutenant, H. Gingras et Georges Ducharme ; Capitaine du corps de Clairon, H. Dussault ; Capitaine du Corps de Tambours, Jules Mathieu ; Comité de Régie, MM. R. Daiguesault, J. L. Rousseau, Dr A. Bédard, Henri Dufresne et A. Leclerc ; Tambour major, O. Prigent.

Les Infatigables avec le bureau de direction qu'ils viennent de se choisir sont certains de conduire à bonne fin l'important programme qu'ils ont l'intention de se tracer pour la prochaine saison.

Bière Dawes'

CHERCHER CETTE ETIQUETTE

LA BONNE CHANSON

Des amis de nos collègues ont eu la bonne idée d'offrir à Messieurs les directeurs du Séminaire une soirée de M. Emile Deniau, l'éminent "Bon-Chansonnier" dont le talent a charmé les auditoires nombreux de Montréal, de Québec et des autres villes de la province.

Les Messieurs du Séminaire ont accepté avec empressement cette soirée-conférence que M. Emile Deniau donnera lundi le 11 du courant, dans la salle académique de notre grande institution.

La séance commencera à 7.30 hrs. p. m. précises, afin de respecter le règlement qui exige qu'au collège on ne se couche pas trop tard. Et les messieurs seront seuls admis. C'est regrettable mais des circonstances imprévues ont empêché que la conférence n'ait lieu en ville.

Emile Deniau est un des propagandistes de l'Ecole de la Bonne Chanson, inaugurée en France par le barde musicien Théodore Botrel, pour faire pénétrer dans la foule le culte de la chanson morale, patriotique, sentimentale même, mais honnête toujours, pour réagir contre la chanson inepte quand elle n'est pas ignoble, que l'on entend dans trop de réunions publiques.

Le répertoire de M. Emile Deniau est presque une merveille de variété en tous les genres, et les éloges que les journaux ont fait de son talent, et, qui mieux est encore, de sa personnalité, nous autorisent à inviter instamment tous nos lecteurs et leurs amis à aller entendre M. Emile Deniau lundi soir au Séminaire.

Sièges réservés en vente à la Pharmacie Brodeur, au prix de 25 cents. Sièges ordinaires en vente à la porte principale au Séminaire après 6.30 heures p. m. lundi. Ne pas oublier l'heure; on fermera les portes après 7.30 hrs.

Communiqué.

NOTRE MAGNIFIQUE CALENDRIER POUR 1913

Sera envoyé gratis en échange de deux (2) étiquettes rouges de Paquets de 6 livres de

FARINE PREPAREE XXX DE BRODIE

BRODIE & BRODIE
14-16 RUE BLEUVE MONTREAL
La Farine de Brodie est la meilleure

Faits Divers

A Lyon, France, du 1er au 8 décembre prochain, aura lieu la 2ème session annuelle des Cours Sociaux Agricoles, inaugurés avec tant de succès, l'année dernière.

La vieille chapelle de colonisation, à Fabre, Témiscamingue, est détruite de fond en comble par l'incendie, pendant les Quarante-Heures; seuls l'ostensoir et le T. S. Sacrement échappent au désastre. La nouvelle église, en construction, sera prête pour le culte au 1er janvier 1913.

M. l'abbé Beauchamp, curé de S-Bruno de Guignes, au Témiscamingue, abandonne le ministère pastoral pour se faire religieux, chez les Rédemptoristes, M. l'abbé P. A. Mountlet, curé de S-Edouard de Fabre, est appelé à la cure de S-Bruno, par la confiance de S. G. Mgr Latulipe.

Le président et les membres de la nouvelle Commission du Port de Québec ont de longues entrevues avec le ministre des chemins de fer du Canada, M. Cochrane, et M. Léonard, Commissaire du Transcontinental, à la suite de quoi l'on annonce que la question des terminus du Transcontinental National en notre ville est sur le point d'être heureusement réglée.

TRANSPORTE CHEZ LUI SUR UN MATELAS

Comment un homme atteint de sciatique trouva le soulagement permanent

De cruelles douleurs lacinantes, qui vous font l'effet de pointes de feu pénétrant les chairs de la cuisse et voyagent depuis les jambes aux chevilles—voilà ce qu'est la sciatique. Il n'y a que la victime qui peut concevoir la trorture de ce mal et un grand nombre en souffrent sans espoir d'être jamais guéris. C'est là une erreur : la sciatique est une affection nerveuse et si les nerfs affamés sont bien nourris au moyen d'un sang riche et rouge, la maladie disparaît. Les Pilules Roses du Dr Williams produisent précisément ce nouveau sang pur nécessaire pour nourrir le nerf sciatique et enrayer l'affreuse douleur. Il a été maintes et maintes fois prouvé qu'elle accomplissent cela et nous en offrons ici une preuve additionnelle. M. E. H. Pastorius, Harrow, Ont., dit : "Il y a quelques années, je fus terriblement affligé d'une sciatique qui commença à la hanche et se propagea à la jambe jusqu'au pied.

A l'époque où je fus atteint de ce mal, j'étais hors de chez moi et il fallut m'y ramener sur un matelas, dans une voiture à ressorts. Les affres du voyage étaient au delà de ce que je pouvais endurer. En arrivant chez moi, je fus incapable de m'asseoir et je gardai le lit pendant six semaines. Le médecin ne me fit pas de bien et j'eus recours à un grand nombre de remèdes recommandés par des voisins. Je payai \$5.00 la bouteille pour une préparation, mais elle ne valait pas mieux que le reste et je commençai à croire qu'il n'y avait pas de guérison pour moi. Alors que j'endurais ces souffrances indicibles, les Pilules Roses du Dr Williams me furent recommandées et ma femme en acheta une boîte. Au bout de quelques semaines, mon état s'améliora et je pus marcher à l'aide d'une canne. Je continuai à prendre les Pilules jusqu'à la complète disparition de la douleur et jusqu'à mon complet rétablissement. Depuis lors, le mal n'est pas reparu et bien que je sois maintenant âgé de 65 ans, je suis aussi vigoureux qu'à l'âge de 40 ans et j'en attribue tout le mérite aux Pilules Roses du Dr Williams."

Si vous souffrez de la sciatique ou de quelque affection des nerfs ou du sang, commencez à vous guérir, aujourd'hui, par l'usage des Pilules Roses du Dr Williams, car elles feront certainement pour vous ce qu'elles ont fait pour d'autres, si vous en faites un essai impartial.

Ces pilules sont vendues par tous les marchands de remèdes ou, par la malle, à 50 cents la boîte, ou 6 boîtes pour \$2.50 de The Dr. Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

LE POELE "ROYAL"

Un Poêle en Fonte pour les Besoins et le Climat de la Province de Québec.

est différent des autres qui, la plupart, sont des copies de Modèles Américains faits pour chauffer au charbon, lesquels ne conviennent pas à notre climat qui exige un poêle assez grand de feu, de fourneau et de conduits pour chauffer la maison et faire en même temps la cuisine.

Le Braisier du "Royal" est assez long pour le bois de 2 pieds et mesure 10 pces. et demi de large, par 11 pces. de profondeur.

Les Conduits sont calculés et proportionnés pour assurer le dégagement de la fumée et la parfaite distribution de toute la chaleur du bois consumé. Le fourneau bien ventilé donne une chaleur sèche, cuit admirablement et également Viandes et Pâtisseries.

La Grille à bois est nouvelle; elle ferme complètement le fond par une coulisse, ce qui permet de conserver du feu toute la nuit et d'économiser le bois; les barreaux sont plus espacés que d'habitude, triangulaires, la pointe en l'air, pour que la cendre tombe dans la casserole dès qu'on ouvre la glissoire, sans l'emploi du tisonnier.

Le Dessus du poêle, fait par sections, est incassable et s'ouvre d'en avant.

Les Ronds minces et mailés en dessous se chauffent instantanément. La flamme d'une allumette est suffisante pour réchauffer un rond.

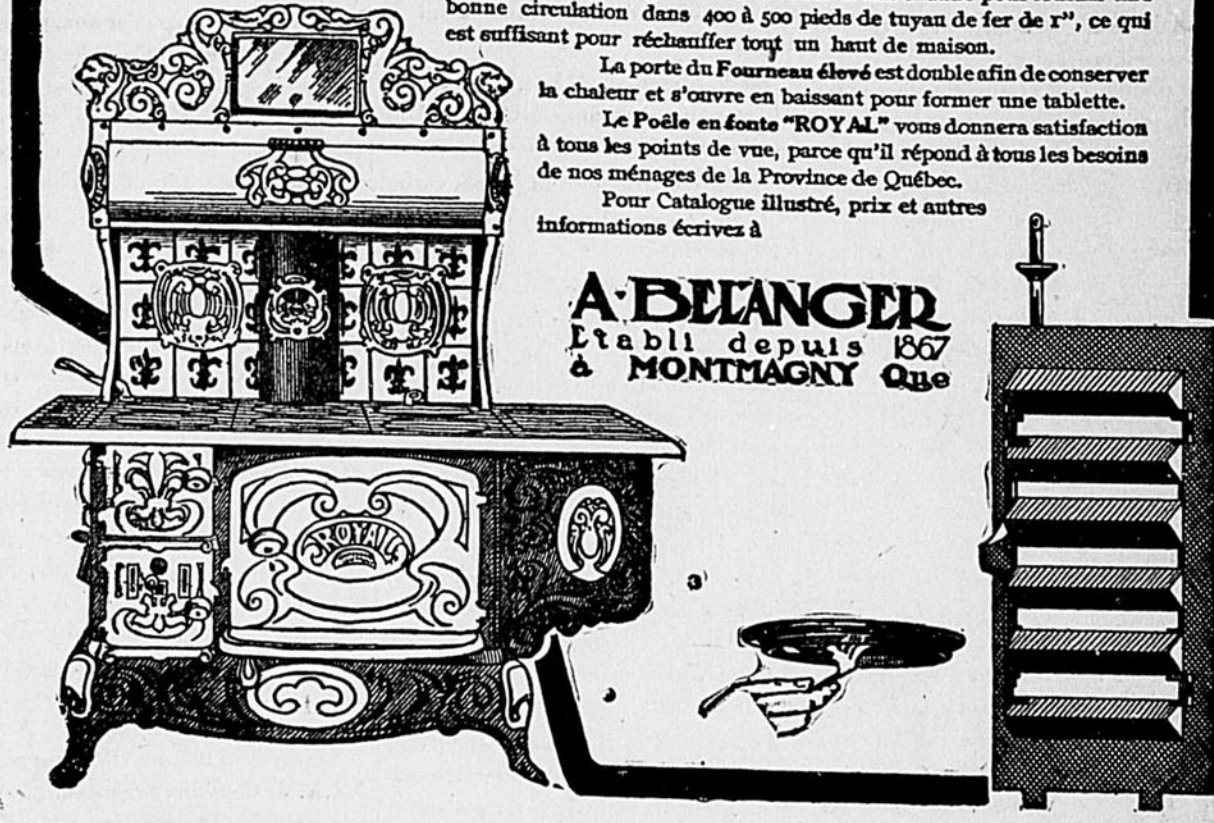
Le Régistre du Fourneau permet d'envoyer la chaleur dans un autre appartement, la même chose qu'avec une fournaise pour l'air chaud.

A l'aide de serpents posés dans le braisier, on peut obtenir assez d'eau chaude pour fournir une bonne circulation dans 400 à 500 pieds de tuyau de fer de 1", ce qui est suffisant pour réchauffer tout un haut de maison.

La porte du Fourneau élevé est double afin de conserver la chaleur et s'ouvre en baissant pour former une tablette.

Le Poêle en fonte "ROYAL" vous donnera satisfaction à tous les points de vue, parce qu'il répond à tous les besoins de nos ménages de la Province de Québec.

Pour Catalogue illustré, prix et autres informations écrivez à

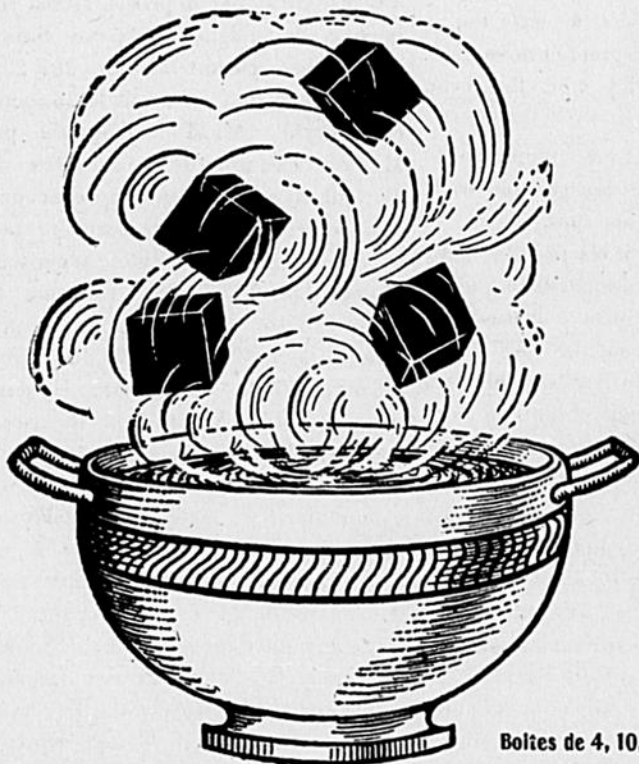


A. BELANGER
Etabli depuis 1867
& MONTMAGNY QUB

Une boîte de 10c de Cubes Oxo fera assez de Délicieuse Soupe pour QUATRE PERSONNES.

De riches sauces, aussi, peuvent être faites en quelques minutes avec les Cubes Oxo. Pas de mesurage, pas de manipulation de bouteilles et de bouchons collants, rien que les beaux petits Cubes Oxo. Chaque cube semblable en grosseur, en saveur, en force, chacun contenant la richesse du bœuf frais de choix obtenue de notre troupeau Oxo, tous les bestiaux sont garantis sains.

Les Cubes Oxo ajoutent de la nutrition et de la saveur aux pâtés à la viande, ragouts, hachis, riz bouilli et pommes de terre pilées. Commodes dans une centaine de manières et si bon marché et si délicieux.



Boîtes de 4, 10, 50 et 100 Cubes, 4 CUBES, 10c 10 CUBES, 25c

OXO CUBES



GRAND CHOIX DE
Tapis, Prélarts, Portières
et Rideaux

Chez
EUG. L. DESAUTELS
222-226 Cascades, St-Hyacinthe

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Horaires des Trains.

ALLANT À L'EST.

8.33 a.m.—Tous les jours pour St. L. boire, Acton Vale, Richmond (Excepté le dimanche) pour Victoriaville, Lévis et Québec.
9.05 a.m.—Tous les jours pour Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Lewiston et Portland. (Excepté le dimanche) pour Victoriaville, Lévis et Québec.
5.38 p.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour Acton Vale, Richmond, Victoriaville, Québec, Sherbrooke et Island Pond.
9.30 p.m.—Tous les jours pour Acton Vale, Richmond, Victoriaville, Québec, Sherbrooke, Island Pond Lewiston et Portland.

ALLANT À L'OUEST.

5.21 a.m.—Tous les jours pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.
7.30 a.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.
11.43 a.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.
5.00 p.m.—Tous les jours pour St. Lambert et Montréal seulement.
5.47 p.m.—Tous les jours pour Ste Madeleine, Belœil, St. Lambert et Montréal.

Pour toute information s'adresser à
E. FOURNIER, Agent.

LE PACIFIQUE CANADIEN

Horaires des trains

11.40 a.m., 7.15 p.m., tous les jours, excepté le dimanche, allant à St. Guillaume et les stations intermédiaires.
8.40 a.m., 3.15 p.m., tous les jours, excepté le dimanche, allant à Stanbridge et les stations intermédiaires, faisant raccordement à Farnham, pour Sherbrooke, Mégantic, Newport et Montréal.

EMILE J. HEBERT,
1er assistant
Agent général des passagers

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Excursion de Moissonneurs

JUSQU'À
\$10.00 WINNIPEG, Man.

Taux réduits en proportion jusqu'à Edmonton et les stations intermédiaires. Date du départ, 14 octobre.

Wagons-Lits de Touristes

Quittent Montréal pour Chicago, les lundis, mercredis, vendredis, à 10.30 p. m.

Les enfants pleurent pour avoir le
CASTORIA DE FLETCHER

25 cents pour arrêter cette démangeaison

Ne vous semble-t-il pas étrange que tant de monde souffre des années et des années de l'eczéma ?

Une bouteille de 25 cents d'un simple lavage, arrêtera la démangeaison et conviendra sûrement le patient.

Ce lavage est composé d'Huile calmante de "wintergreen" mélangée avec du thymol et de la glycérine, etc., et connue sous le nom de Prescription D. D. D. Nous

ne savons pas combien de temps dureront ces offres de 25 cents que fait actuellement les Laboratoires D. D. D., car le remède n'est vendu ordinairement qu'en bouteilles de \$1.00 et n'a jamais été mis sur le marché en Canada en offres spéciales.

Si vous voulez un soulagement dès ce soir, essayez une bouteille de 25c sur notre recommandation personnelle.

PHARMACIE VIGER, ST-HYACINTHE, QUE.

"Le Clairon"

Journal Hebdomadaire publié à Saint-Hyacinthe tous les vendredis au No 173 rue Girouard, par L'imprimerie Yamaska U. JACQUES, Prés. ABONNEMENT A St. Hyacinthe (livré à domicile) et aux Etats-Unis, par année \$1.50 Ailleurs au Canada 1.00 3c LE NUMERO En vente chez M. Geo. St-Jean.

La Session Provinciale

La session provinciale s'est ouverte mardi de cette semaine avec tout le cérémonial ordinaire.

Le discours du trône laisse entendre que le gouvernement provincial entend continuer son œuvre d'amélioration de l'instruction publique et du perfectionnement de notre voirie rurale.

L'adresse en réponse au discours du trône a été proposée par un discours très éloquent dans lequel on a entendu à de fréquentes reprises sonner la vraie note libérale.

C'est le distingué député de Rimousky, M. Auguste Tessier, un des plus jeunes de la députation libérale, qui a proposé l'adresse.

Nous extrayons ce qui suit de son discours pour en faire connaître la note dominante :

Le gouvernement veut donner aux générations nouvelles un enseignement approprié à l'œuvre industrielle, commerciale, agricole, un enseignement qui pousse et prépare à l'action, d'autant plus nécessaire maintenant que les découvertes de la science ont profondément modifié les conditions de la vie et que le règne du commerce et de l'industrie est advenu.

Ils veulent améliorer le sort des instituteurs. Ce n'est que justice. L'avenir de la province dépend des générations nouvelles que les instituteurs élèvent dans nos écoles.

Il y a sans doute, dit M. Tessier, encore beaucoup à faire dans la voie du progrès, de nombreuses réformes à accomplir. La fréquentation des écoles n'est pas ce qu'elle devrait être et les statistiques révèlent malheureusement un état de choses qu'il serait coupable de chercher à cacher, puisqu'il faut connaître toute l'étendue du mal pour le guérir ; c'est qu'il y a dans cette province de, trop nombreuses abstentions de l'école. Le mal étant connu et étudié, j'ai confiance que le remède approprié sera appliqué sans faiblesse (appl.)

Il y a aussi la question de la gratuité des livres, dit M. Tessier.

Toutes ces questions méritent d'être mises sérieusement à l'étude et loyalement discutées.

Elles doivent être abordées fermement, avec, de part et d'autre, le respect le plus profond pour toutes les convictions loyales, même les plus éloignées des siennes, car celui là ne sait pas bien toutes les raisons qu'il a de défendre ses propres idées qui ne comprennent pas et ne respectent pas celles de ses contradicteurs. Et j'ai la conviction très forte, Monsieur le Président, que c'est dans cet esprit que tous les membres de cette Chambre discuteront ces questions.

Cette Chambre et le pays espèrent donc, M. le Président, que le gouvernement poursuivra avec persévérance l'amélioration de notre système d'éducation, sans imprudence, mais sans timidité tout en restant fermement attaché aux institutions libérales et prêt à défendre contre toute atteinte les droits de la société civile. (Appl.)

Ces remarques éloquentes ont été coupées d'applaudissements chaleureux. Le correspondant du "Devoir" de Montréal, Jean Dumont, a été tout consterné de ces applaudissements dont l'ampleur lui faisait dresser son poil de castor.

Pour en diminuer l'effet il écrit que la tirade que nous citons en dernier lieu n'a été applaudie que par M. Langlois et M. Bouchard.

Pauvres castors comme ils sont bien renseignés par leur organe. Il est bien vrai que pour eux la vérité importe peu.

La moitié au moins de la députation libérale a salué par des applaudissements frénétiques l'affirmation que le parti libéral entendait sauvegarder les droits de la société civile contre les dents acérées de ces rongeurs dont la race est en train de disparaître de la Province de Québec pour le plus grand bien de notre race.

M. Bouchard, le député de Saint-Hyacinthe, s'est rendu à Québec pour assister aux premières séances de la session. Il fera partie des Comités des Chemins de Fer, des Comptes Publics, des Industries et de l'Agriculture

CHRONIQUE MUNICIPALE

Séance du 25 octobre 1912

La séance s'ouvre sous la présidence de son Honneur le Maire Paul F. Payan.

Sont présents : MM. les échevins Charpentier, Jacques, Bourbeau, Messier, Marin, Marchesseault et Côté.

Lecture est donnée du procès verbal de la séance précédente et il est adopté à l'unanimité.

Lecture est donnée d'une résolution adoptée par l'Union des Municipalités Canadiennes lors de sa convention annuelle tenue à Windsor Ont., au mois d'août dernier. Cette résolution est à l'effet de demander au Gouvernement Fédéral l'adoption d'une loi obligeant les compagnies de pouvoir à demander le consentement des autorités municipales, pour l'installation et le fonctionnement de leurs lignes et soumettant ces compagnies à la Commission des Chemins de Fer et aux dispositions de l'Acte des Chemins de Fer.

Lecture est aussi donnée d'une lettre de M. W. D. Lightall, secrétaire de l'Union des Municipalités Canadiennes priant le conseil Municipal de se joindre à la délégation qui rencontrera le Gouvernement Fédéral à cette fin, à Ottawa, vendredi le premier novembre.

M. Marin appuyé par M. Bourbeau propose :

Considérant que toute municipalité doit avoir la possession paisible et le contrôle absolu de ses rues,

Considérant qu'il est injuste pour les citoyens d'une municipalité que les compagnies de pouvoirs et autres s'emparent arbitrairement des rues d'une municipalité, y installent et maintiennent leurs lignes, sans obtenir le consentement et sans être sujettes au contrôle des autorités municipales ;

Considérant qu'il est expédient qu'une loi soit passée aux fins d'obliger les compagnies de pouvoir et autres à obtenir le consentement et aux fins de les soumettre au contrôle des autorités municipales, pour l'installation le maintien et le fonctionnement de leurs lignes dans les rues d'une municipalité.

Que le Conseil Municipal de la Cité de Saint-Hyacinthe approuve la demande de qui sera faite pour l'adoption de telle loi.

Que le Greffier soit autorisé à télégraphier immédiatement au très honorable R. L. Borden, premier Ministre du Canada et à Son Honneur le Maire d'Ottawa qu'une résolution a été adoptée pour protester contre l'empiètement des compagnies. Adopté.

M. Charpentier secondé par M. Jacques, propose que la requête de M. Michel Daigle et autres soit déposée aux archives. Adopté.

La requête de M. Eusèbe Morin relative au canal d'égout de la rue Cascades est ajournée à la prochaine séance.

M. Charpentier secondé par M. Côté propose de déposer aux archives la requête de MM. Demers & Cooney relative à la rue du Gaz. Adopté.

Lecture est donnée d'une lettre de la Chambre de Commerce de Saint-Hyacinthe, relativement à la loi de fermeture de bonne heure. Et lecture est aussi donnée d'une requête signée par un grand nombre de marchands de Saint-Hyacinthe demandant au conseil d'édicter un règlement de fermeture de bonne heure. M. Jacques secondé par M. Charpentier propose que M. le député Bouchard soit prié de faire amender la loi de fermeture de bonne heure de manière à permettre au Conseil Municipal de la Cité de Saint-Hyacinthe d'édicter un règlement ordonnant la fermeture de tous les établissements commerciaux exceptés

les épiceries, à six heures du soir, trois soirs par semaine toute l'année durant en faisant cependant exception pour la dernière quinzaine de décembre et la veille des fêtes d'obligations, si toutefois ces jours étaient de jours de fermeture. Que la requête des marchands soit déposée aux archives. Adopté.

Lecture est donnée d'une résolution adoptée par la Société de Passage du Pont Neuf de Saint-Hyacinthe, à son assemblée du 25 octobre 1912. Lecture est aussi donnée d'une lettre de M. T. D. Bouchard, relativement à la manière de régler définitivement la question de l'abolition des taxes de péages sur les ponts de Saint-Hyacinthe. M. Marin secondé par M. Charpentier propose que ces documents soient laissés sur la table jusqu'à la prochaine séance. Que le Greffier écrive aux propriétaires des ponts Morrisson et Barsalou, aux maires et aux conseillers des villages de la Providence et de Saint-Joseph et de la paroisse de Notre-Dame de Saint-Hyacinthe, les priant de se rendre au bureau du Greffier, samedi le deux novembre à huit heures du soir, pour discuter des moyens à prendre pour rendre les ponts libres. Adopté.

Lecture est donnée des conclusions du procès verbal de bornage fait par M. J. E. A. M. Couville, arpenteur géomètre, à la date du 26 octobre courant relativement à la ligne divisant la rue Saint-Hyacinthe et la minoterie de M. Stanislas Rousseau. M. Marin secondé par M. Jacques propose que le procès verbal de M. J. E. A. M. Couville, fixant la ligne sud-ouest de la rue Saint-Hyacinthe entre la rue Saint-Antoine et la rivière Yamaska soit accepté et que Son Honneur le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer. Adopté.

Lecture est donnée d'un rapport de J. E. A. M. Couville, arpenteur géomètre à la date du 29 octobre courant et constatant que M. Stanislas Rousseau a refusé de signer le procès verbal de bornage de la ligne de la rue Saint-Hyacinthe séparant les lots 297 298. Ce procès verbal a été fait le 26 octobre courant. M. Marin secondé par M. Bourbeau propose, vu le refus de M. Stanislas Rousseau de concourir dans le procès verbal de bornage fait par M. J. E. A. M. Couville, arpenteur géomètre le 26 octobre courant, et fixant la ligne séparant la rue Saint-Hyacinthe des lots 297 298 du cadastre officiel de la Cité de Saint-Hyacinthe, propriété de M. Stanislas Rousseau que Mre J. O. Beauregard avocat de la Cité de Saint-Hyacinthe soit autorisé à poursuivre M. Stanislas Rousseau en bornage pour faire déclarer légal le procès verbal de bornage fait par M. Couville le 26 octobre courant.

Lecture est donnée des conclusions de la requête de M. Albert Jodoin, contestant la liste électorale de l'Assemblée Législative. Cette requête sera présentée à la Cour Supérieure le 6 novembre prochain. M. Jacques secondé par M. Côté propose, que Mre J. O. Beauregard, avocat de la Cité de Saint-Hyacinthe, soit autorisé à comparaître et à contester cette requête, pour et au nom de la Cité de Saint-Hyacinthe. Adopté.

Lecture est donnée d'un lettre de M. Charles Chaussé architecte au sujet de la manufacture Grothé. Déposée aux archives.

M. Marin propose secondé par M. Jacques que le Trésorier de la Cité soit autorisé à emprunter la somme de mille piastres, sur billet payable à demande et portant intérêt à un taux annuel n'exédant pas cinq pour cent. Cette somme est empruntée afin de payer le billet dû à Mde Corinne Charpentier et portant la date du 31 octobre 1911.

M. Charpentier donne avis qu'à la prochaine séance de ce Conseil, il sera fait motion que 11 pantalons et 11 vestes soient achetés pour les constables et le maître plombier de la Cité.

M. Marin secondé par M. Marchesseault, propose que l'intérêt dû sur le billet de \$1000. de Mde Geneviève Bienvenue, épouse de Paul Choquette, soit porté de 4 1/2 p. c. à 5 p. c. à compter du 22 novembre 1912. Adopté.

M. Bourbeau donne avis qu'à la prochaine séance de ce conseil il sera fait motion que le comité de l'Aqueduc soit autorisé à dépenser une somme de cinq cents piastres pour continuer la conduite d'eau de six pouces sur la rue Saint-Simon, jusqu'à la

rue Ste Marguerite. Lecture est ensuite donnée de différents comptes et le conseil s'ajourne.

Séance du 4 novembre 1912.

La séance s'ouvre sous la présidence de Son Honneur le Maire Paul F. Payan.

Sont présents MM. les échevins Charpentier, Dussault, Amyot, Payan, Messier, Marin, Marchesseault et Côté.

Lecture est donnée d'une lettre de M. T. D. Bouchard à la date du 31 octobre 1912, relativement à la manière de régler définitivement la question de l'abolition des taxes de péages sur les ponts de Saint-Hyacinthe.

Lecture est donnée d'un extrait du Livre des Délibérations de la Société de Passage du Pont Neuf de Saint-Hyacinthe à l'assemblée des actionnaires le 25 octobre 1912.

M. Marin appuyé par M. Charpentier propose :

Attendu que le Conseil Municipal de la Cité de Saint-Hyacinthe a été informé par une lettre en date du 21 octobre 1912, signée par M. T. D. Bouchard, député à l'Assemblée Législative pour le comté de Saint-Hyacinthe, que ce dernier se proposait de faire adopter un bill par la Législature pour rendre libres les ponts reliant la rive nord de la rivière Yamaska, à la rive sud dans les limites de la Cité de Saint-Hyacinthe ;

Attendu que le Conseil Municipal a été mis en possession d'une résolution adoptée par les actionnaires de la Société de Passage du Pont Neuf à une assemblée tenue en cette Cité le 25 octobre 1912 ;

Attendu qu'il est expédient d'obtenir aussitôt que faire se pourra l'abolition des taxes de péage en question ; Que les résolutions suivantes soient adoptées par ce Conseil :

Le conseil de la Cité de Saint-Hyacinthe déclare approuver le projet en question aux conditions suivantes :

1. — Le Pont de la Société de Passage du Pont Neuf de Saint-Hyacinthe sera accepté de ses propriétaires aux conditions mentionnées dans la résolution adoptée à leur séance du 25 octobre 1912.

2. — L'indemnité à être payée aux propriétaires des ponts Centre et Barsalou sera établie par la Commission des Utilités Publiques de la Province de Québec ;

3. — Le Gouvernement devra contribuer pour un montant d'au moins soixante mille dollars ;

4. — Le coût des ponts Centre et Barsalou avec leurs reconstructions avec passerelles suivant les plans et devis de l'Ingénieur du Gouvernement, ainsi que tous les frais accessoires à la réalisation du dit projet sera supporté comme suit ; cinquante centième par la Cité de Saint-Hyacinthe ; vingt cinq centièmes par la municipalité du Village de La Providence ; quinze centièmes par la municipalité du Village de Saint-Joseph et dix centièmes par la municipalité de la paroisse de Notre-Dame de Saint-Hyacinthe ;

5. — Les dépenses d'entretien et de reconstruction ultérieure des trois ponts, au cas d'accident, seront payées par les mêmes municipalités dans les mêmes proportions ;

6. — La Cité de Saint-Hyacinthe et les municipalités du Village de La Providence, de Saint-Joseph et de la paroisse de Notre-Dame de Saint-Hyacinthe seront les propriétaires des trois ponts, mais chacune seulement dans la proportion mentionnée ci haut. Cependant le Conseil de la Cité de Saint-Hyacinthe sera chargé seul de l'Administration et la surveillance des dits trois ponts. Il fera exécuter tous les travaux de la reconstruction de réparages et d'entretien et à la fin de chaque année il fera tenir un état des dépenses totales faites durant l'année écoulée et une facture pour la quote-part due par chaque municipalité. Dans les deux mois suivant la production de tel état et de telle facture, chaque municipalité devra payer le montant dû par elle au Trésorier de la Cité de Saint-Hyacinthe ;

7. — La présente résolution ne devra avoir force et effet que si la même résolution est adoptée par les municipalités du village de La Providence, Saint-Joseph et de la paroisse Notre-Dame de Saint-Hyacinthe.

Adopté à l'unanimité.

Et le conseil municipal s'ajourne,

Nouvelles Locales.

Personnels

— Mlle Mayori Allan d'Ottawa a passé quelques jours la semaine dernière chez Mlle Marguerite Payan.

— Mlle Myra Bradford de cette ville est allée passer quelques temps à Montréal chez son frère.

— M. le Dr Emile Ostiguy était de passage en notre ville ces jours derniers.

— Mde D'Artois de Montréal est retournée chez elle après une vacance de quelques jours en notre ville.

— Mlle Berthe Saint-Jacques est de retour d'une vacance de quelques jours chez son frère M. le Dr Eugène Saint-Jacques de Montréal.

— Mlle Marchesseault de Saint-Ours est actuellement en visite chez Mlle Eva Paquet.

— M. Lionel Chalifoux et M. Louis Carreau, étudiants à l'Université McGill étaient en notre ville dimanche dernier.

— Mlle Florence Ducloux de notre ville est parti pour un voyage de quelques temps à Montréal.

— Monsieur T. D. Bouchard, député du comté de Saint-Hyacinthe, à l'Assemblée Législative est parti lundi dernier pour Québec assister aux délibérations des Chambres qui sont commencées depuis mardi.

La Variole

Ces jours derniers l'on s'est aperçu qu'un des prisonniers, détenu à la prison commune de notre district était atteint de variole. Des dispositions ont été prises immédiatement pour empêcher la maladie de se propager.

A L'ECOLE

Le Professeur : — Quel est le plus grand service que des parents puissent rendre à leurs enfants ?

L'élève : — Leur acheter des parts des Prévoyants du Canada. 3f.

Cour Supérieure

Mercredi matin a été entendu en cour Supérieure la requête de M. Albert Jodoin, par laquelle il contestait les listes électorales pour l'Assemblée Législative, Mre J. O. Beauregard représentait la Cité de Saint-Hyacinthe et Mre Louis Lussier était l'avocat du requérant.

La cause a été prise en délibéré et le jugement sera rendu ces jours-ci.

Commencement d'incendie

Vers les sept heures vendredi dernier, nos pompiers ont été appelés sur la rue Lafontaine où un feu de cheminée venait de se déclarer dans le bloc appartenant à M. Larche. L'élément fut de suite mis sous contrôle et l'immeuble n'a subi aucun dommage.

Tentative de suicide

Grâce au sous-chef Lagacé, une tentative de suicide des plus horribles a été déjouée vendredi dernier.

Comme il était à la gare du Grand Tronc, lors de l'arrivée du train de 9.30 vendredi soir, il vit un homme se précipiter sur la voie juste au moment où le train s'apprêtait à laisser la gare.

Se rendant immédiatement compte de l'état de notre individu, le sous-chef Lagacé sans perdre un instant, se précipita à son tour sur la voie et arracha notre homme de la terrible position dans laquelle il s'était placé. A ce moment le train n'était plus qu'à quelques pieds de distance et en moins d'une ou deux minutes notre individu allait être broyé sous le poids de la locomotive.

Conduit au poste de police, notre homme déclara qu'il voulait en finir avec la vie. Samedi matin ayant comparu devant le recorder Sicotte, il fut condamné à huit jours de prison.

Les citoyens de St-Hyacinthe, propriétaires d'une maison isolée de 4 pieds ou plus de leurs voisins peuvent s'assurer de \$6.00 à \$10.00 par \$1,000.00 pour trois ans suivant le genre de construction. Pour détails voyez ou téléphonez à

ED. DUCKETT,
161 Boulevard Girouard.
(Porte voisine du téléphone) Im



La teinture Domestique.
ne m'offre aucun embarras. Elle fait simplement mes délices.
Et ceci parce que je fais usage de
DYOLO
UNE TEINTURE POUR TOUS TISSUS

C'est la plus Simple, la plus Propre et la Meilleure teinture domestique que l'on puisse acheter; il ne vous est nullement nécessaire de savoir quels sont les tissus qui entrent dans la confection de vos marchandises. Ainsi, impossible de faire erreur.
Demandez notre carte échantillon gratuite, et notre livret qui vous donne les résultats obtenus, en teignant sur d'autres couleurs.
The Johnson-Richardson Co., Limited, Montréal.

ON DEMANDE

On demande deux servantes. Pas de lavage à la maison. Bons gages. S'adresser à

P. Olesker
rue Cascades.

ON DEMANDE

Voyageurs de Commerce demandés pour vendre comme ligne supplémentaire des terrains dans la meilleure subdivision de Longueuil et St. Lambert le Brooklin de Montréal. Une chance exceptionnelle pour l'homme qui veut tripler son revenu. S'adresser à

ECONOMIC REALTY LTD.

430 Boul. St. Laurent,
6f. Montréal

JEUNE FILLE DEMANDÉE

Jeune fille demandée comme assistante dans un bureau. Devra posséder sténographie française et anglaise, clavier et quelques connaissances de comptabilité et chiffres.

Bon salaire à une personne compétente. S'adresser chez

A. AMYOT & CIE.

A LOUER

Magnifique logement de 12 appartements. Chambre de bain—eau chaude et froide.

Pour plus amples informations s'adresser au "Clairon". jno

PROPRIÉTÉS A VENDRE

Deux magnifiques propriétés de 7 arpents de terre pour la culture des légumes situées à 25 arpents du marché centre. Conditions faciles. S'adresser à notre bureau ou à M. Victor Vermeche 221 rue Bourdages. jno.

PROPRIÉTÉ A VENDRE

Propriété appartenant autrefois à M. Massé, à vendre à de bonnes conditions.

S'adresser à J. B. Tousignant, pres du cimetière de la ville, où à B. P. 459. jno.

Informations

M. C. Rouleau, agents pour les sirops Ginseng & Batailleur recommandés pour les Toux, Rhumes, Bronchites, Catarrhe, Coqueluche, Asthme, Grippe remercie le public de son encouragement et informe qu'il est déménagé au No 5 rue Laframboise :

Une visite est respectueusement sollicitée, laquelle vous mettra à même de vous procurer une quantité d'autres remèdes que M. Rouleau a à sa disposition.

Agent d'assurance

M. A. Hamel ci devant représentant de la Great West Life Insurance Co à le plaisir d'informer le public qu'il vient de succéder à feu M. Jos Nault comme représentant des compagnies The Commercial Union et The Northern Insurance Company.

Comme par le passé M. Hamel représentera The Great West Life.

Pour plus amples informations s'adresser à son bureau No 173 1/2 rue Girouard ou par téléphone Bureau 278-Résidence 369. j31 nov

Avis

Avis est par le présent donné que l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de La Compagnie J. A. & M. Côté, sera tenue Mardi le 19 novembre à huit heures du soir, au bureau de La Compagnie, pour l'élection des Directeurs, et pour toutes autres affaires qui pourraient être soulevées.

Ant. Alf. Côté,
Secrétaire.